

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 42 (1957)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, janvier 1957 — 42^e année — Paraît chaque mois

1

POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Tourmentés par les vicissitudes de la vie actuelle, sans cesse dominés par la tension toujours plus accrue qui partage le monde, nous voici arrivés au seuil d'une année nouvelle. Cette époque de transition, par le fait qu'elle est imprégnée du sentiment d'incertitude et d'appréhension créé par les tragiques événements qui bouleversent l'humanité, nous incite, aujourd'hui plus que jamais, à jeter un coup d'œil rétrospectif de reconnaissance sur l'année écoulée. Dans un sentiment unanime d'espérance, nous voulons croire en un avenir meilleur.

Ce regard en arrière nous offre la satisfaction de constater, une fois de plus, que notre pays est demeuré sous le signe de la haute conjoncture et d'un épanouissement économique des plus enviables, éléments procurant à beaucoup une amélioration sensible du standard de vie. Dans la tranquillité, la liberté et la paix, chacun d'entre nous a pu vaquer à ses occupations, remplir ses devoirs, petits ou grands. Même si, contre toute attente ou espérance, l'année qui vient de s'achever a apporté, spécialement dans les milieux agricoles, sa part de déceptions amères, nous ressentons tous l'impérieux besoin de remercier.

C'est empreints d'un sentiment de sincère reconnaissance et de vive satisfaction que nous pouvons enregistrer les premiers résultats connus de l'exercice écoulé. Non seulement l'effectif des Caisses affiliées à notre organisation s'est accru à 1024 par les dix-sept fondations intervenues dans le courant de l'année, mais sur la base des prochains bouclements, l'établissement de la statistique nous permettra certainement de constater une augmentation sensible du nombre des sociétaires et du volume des bilans. Ces chiffres qui s'avèrent d'ores et déjà prometteurs, ne manqueront pas d'être accueillis avec une légitime fierté par tous les artisans de l'œuvre, sympathisants et collaborateurs dévoués. Si la situation momentanément florissante de notre économie nationale n'est

certainement pas étrangère aux résultats enregistrés, la noble mission que poursuivent nos institutions et l'application fidèle des sages dispositions statutaires qui les régissent, contribuèrent pour beaucoup aux succès obtenus. Animés d'un esprit d'entraide et de collaboration désintéressée, nous sommes bien décidés à poursuivre notre but visant à servir notre prochain par une administration irréprochable et sûre des fonds qui nous sont confiés, par l'octroi d'un crédit rationnel et avantageux. Dans le cadre d'un rayon d'activité restreint, limité dans la règle au territoire de la commune, cellule fondamentale de tout état sainement conçu, nous nous efforçons de diffuser l'esprit d'épargne. Tout au long de l'année, des citoyens responsables coopèrent à titre honorifique, tant au sein des Comités de direction qu'en qualité de membres des Conseils de surveillance, à la prospérité des Caisses Raiffeisen, animés du seul désir de servir leur prochain, de l'aider dans ses aspirations légitimes à l'avancement social. Aussi, nous ne pouvons que nous réjouir des succès que procure une telle activité à toute l'organisation suisse.

Au seuil de l'An nouveau, nous ressentons, une fois de plus, le besoin d'exprimer notre reconnaissante gratitude à tous les ouvriers de la première heure, à tous les collaborateurs qui œuvrent en silence à la réalisation de notre idéal commun. Nous sommes en effet parfaitement conscients que les aspirations et les principes de notre mouvement resteraient lettre morte sans le concours bénévole et actif d'hommes qui ne ménagent ni leur temps ni leurs capacités au bien-être de la communauté laborieuse.

Dans cet ordre d'idées, nous pensons aujourd'hui avec une reconnaissance sincère à près de 10000 raiffeisenistes, dirigeants responsables de plus de 1000 Caisses en Suisse.

Nos efforts concentrés et notre persévérance, tout le travail accompli en commun seraient pourtant vains sans la protection que le Tout-Puissant n'a cessé de nous ac-

EN AVANT !

*En avant ! L'année est nouvelle,
Et ses jours, ses nuits, ses saisons,
Ses matins clairs, ses heures belles,
Fidèlement s'enchaîneront !*

*Première page de l'année
Du livre neuf qui va remplir
La main traçant nos destinées
Le mystérieux avenir !*

*Qu'importe ! Départ, en avant !
Il faut reprendre le voyage
Et repartir gaillardement,
Continuer avec courage.*

*Allons, même si la souffrance
Nous éteint dans son dur état,
De nos soucis avec vaillance
Sachons en porter le fardeau !*

*Allons, même si quelque peine
Nous a brisé l'âme et le cœur,
La vie est souvent une arène
Où lutter conduit au bonheur !*

*Ose-t-on faire des promesses,
Essayer d'être moins grognon,
Tenter d'avoir plus de sagesse ?
« Dire et faire sont deux », dit-on !*

* * *

*En avant ! L'année est nouvelle,
Plein d'idéal, avec ardeur
Partons gaiement, la tâche est belle,
La plus obscure a sa grandeur !*

*En avant jusqu'au but prochain
Allons contre vents et marées.
Enfin à tous, tendons la main
En leur souhaitant :*

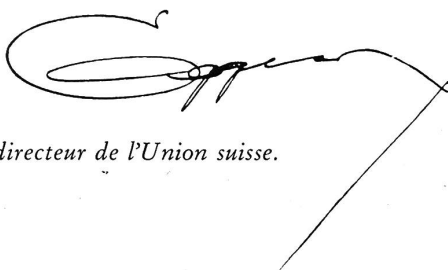
« Bonne année ! »

C. Bettens.

corder tout au long de notre existence. Nous Lui en sommes reconnaissants au plus profond de nous-mêmes de ce qu'il a permis à notre pays, à notre peuple et, partant, à notre mouvement tout entier, cette année comme par le passé, de s'épanouir à l'écart des événements qui déchirent actuellement le monde.

Face à l'avenir que nous voulons aborder avec courage, imprégnés d'un sentiment d'espérance, nous prions la Divine Providence de bien vouloir nous accorder sa bénédiction pour l'année qui commence. Qu'elle procure à tous nos dévoués collaborateurs ainsi qu'au mouvement Raiffeisen suisse, une ère nouvelle de saine prospérité!

C'est dans cet espoir que nous adressons à tous nos amis et fidèles adhérents du petit village de montagne le plus reculé à la grande commune du plateau, une bonne et heureuse année nouvelle.



directeur de l'Union suisse.

A NOS LECTEURS

Contrairement aux vœux romantiques de M. de Lamartine, le temps inexorable se refuse à suspendre son cours. Le début de la nouvelle année nous en rappelle la réalité et nous donne l'occasion d'échanger des vœux et quelques francs propos avec nos lecteurs, comme le veut la tradition entre membres d'une même et grande famille. C'est l'occasion aussi pour la Rédaction du *Messenger Raiffeisen* de repenser la raison d'être du journal, de se remémorer les tâches de la presse à qui incombe la charge de l'éducation et de la propagande au sein du mouvement national.

Notre presse s'efforce de garder le contact étroit entre les militants des Caisses locales et leur Union centrale comme aussi entre tous les adhérents de manière que toutes les forces tendent vers les buts communs. Elle va au-devant des coopérateurs et leur montre les réalisations que permet une solidarité bien comprise au sein de nos communautés villageoises. C'est à ce travail d'éclaircissement et d'instruction, à la propagation de la joie au service des hommes qu'elle travaille pour synchroniser et rendre toujours plus bienfaisante l'œuvre entreprise aux trois échelons de notre mouvement : nos Caisses locales, nos Fédérations cantonales et notre Union nationale.

Mais un journal qui stagne est un journal qui a du plomb dans les ailes, disait l'ancien conseiller fédéral Rodolphe Rubattel. Aussi, quoique bien conscient de notre faiblesse, de nos insuffisances, nous voulons toujours tendre à mieux faire, car l'effort seul nous permet d'avancer. Cependant, pour vous aussi lecteurs, l'idée que nous propageons ne suffit pas. Elle doit être constamment réalisée dans nos vies par des exemples pratiques, grands et petits, si l'on veut qu'elle s'affirme et qu'elle soit efficace. Eh bien ! à ce propos une joie nous est don-

née, car nous reconnaissons des signes non équivoques qui témoignent que l'idée dont nous sommes les porte-parole gagne du terrain. Nous pouvons en être fiers sans pour autant crier victoire. Le combat pour le bien-être et la justice au sein de nos populations laborieuses est un combat de tous les jours. Nous le poursuivons avec la même ardeur, convaincus que nous sommes de la grandeur et de la nécessité de la cause que nous avons choisi de défendre.

Et vous, amis lecteurs, appréciez-vous votre *Messenger* ? Lui est fermement décidé à poursuivre sa tâche de vulgarisateur de l'idéal Raiffeisen. Il continuera à renseigner chacun sur la marche de notre mouvement, à traiter librement les problèmes de tous ordres qui se rapportent au crédit rural en général et à nos coopératives de crédit en particulier, à stimuler les militants par ses conseils et avis d'ordre pratique, juridique et culturel, à exposer les problèmes de l'heure pour y intéresser les 8000 familles qu'il touche. Son ambition est de devenir toujours le véritable organe des membres de notre grande famille raiffeiseniste romande, d'être le lien qui les attache, qui les unit, de manière que notre mouvement accomplisse de constants progrès, non seulement dans le domaine des chiffres et dans celui du perfectionnement technique, mais aussi et surtout dans celui des esprits et des cœurs.

Certes les moyens du *Messenger* sont limités. Il se rend parfaitement compte qu'il pourrait être plus riche de présentation, plus attrayant aussi, plus captivant, plus animé et certainement d'un niveau plus élevé. Il aimerait en particulier pouvoir donner plus d'espaces à la présentation des expériences et des études réalisées par d'autres, de manière à procurer un enrichissement, à faire fermenter les idées, à ranimer constamment la flamme de l'action.

La Rédaction du *Messenger* a pleine conscience de ces perfectionnements possibles et désirables. C'est pourquoi elle sollicite vivement la collaboration de ses lecteurs, des militants des Caisses affiliées tout spécialement. Elle attend d'eux communication de leurs jugements, de leurs critiques, de leurs suggestions relatives à la tenue du journal comme à la vie du mouvement. Elle aimerait qu'on lui fasse part de propositions d'innovations susceptibles de rendre le journal plus intéressant, plus complet, plus utile, et surtout davantage... lu. Qu'on lui donne des avis sans fard, des jugements sincères dans un esprit de critique constructive ! Elle attend de nombreuses suggestions auxquelles elle s'efforcera de donner suite dans le cadre des possibilités de réalisation. Par avance, elle remercie les lecteurs qui voudront bien participer à cette enquête comme aussi ceux qui voudront bien faire bénéficier la communauté de leurs travaux.

Au terme de ce petit examen de conscience du début de l'an, il reste à la Rédaction à apporter à ses fidèles collaborateurs et lecteurs ses vœux les meilleurs pour une année 1957 qui puisse marquer enfin un pas en avant vers une paix véritable. Que la Providence daigne protéger nos familles et notre pays !

La Rédaction.

Situation économique et marché de l'argent

Les récents événements de politique mondiale se traduisent par de fortes fluctuations spécialement à la bourse des actions. Les jugements pessimistes succèdent rapidement aux appréciations optimistes. Les regards restent tournés vers les points névralgiques où l'horizon s'assombrit, l'Egypte d'une part et le Moyen-Orient, la Hongrie d'autre part et les pays satellites de l'URSS. Notre pays a subi le contrecoup de la crise dans le domaine économique par la ruée inconsidérée des consommateurs sur les denrées alimentaires, par les restrictions momentanées sur la benzine et surtout par la hausse de son prix.

Si la crise semble évoluer dans un sens favorable, elle est loin encore de se terminer à satisfaction car aucun problème majeur n'a, à ce jour, trouvé sa solution. D'ores et déjà, il en ressort avec évidence l'affaiblissement progressif de la politique soviétique dans les pays satellites qu'on ne saurait désormais plus comparer aux boulevards de la défense de l'URSS. Mais si, à ce point de vue, la désagrégation du bloc communiste peut paraître réconfortante aux yeux des Occidentaux, les conséquences

économiques et financières de l'intervention franco-britannique au Moyen-Orient ont démontré, outre la diminution de prestige de ces deux puissances, la précarité de la solidarité atlantique et l'état d'infériorité de l'Europe vis-à-vis des blocs qui se partagent la suprématie dans le monde.

Quant à la Suisse, elle a été secouée durant quelque temps, mais les inquiétudes qu'a suscitées chez nous la crise en Hongrie et au Moyen-Orient ont eu pour heureux effet de stimuler un désir général de durée en tant que nation, c'est-à-dire de renforcer notre position dans tous les secteurs, mais économique et militaire avant tout.

Comme dans les mois précédents, la *situation économique mondiale* s'est caractérisée par le volume élevé de la production et de l'emploi. En Suisse, les exportations, le tourisme et, sur le plan intérieur, les travaux du bâtiment ainsi qu'une demande animée ont entretenu une activité économique intense. La tension qui subsiste sur le *marché du travail* a obligé l'appel d'une nombreuse main-d'œuvre qui s'est chiffrée à 326 025 ouvriers étrangers, cet été, au moment où l'activité était à son comble.

Les importations se sont montées à 698,2 millions de francs en octobre dernier (635,5 millions en septembre). Elles sont de 148 millions supérieures à celles d'octobre 1955. Les arrivages ont aussi atteint la valeur la plus élevée qu'on ait enregistrée jusqu'ici en un seul mois. Cet accroissement s'observe surtout dans les denrées alimentaires, céréales, sucre, dans les matières premières, combustibles solides et liquides, substances chimiques, fers commerciaux, dans les produits fabriqués, machines-outils, automobiles.

Les exportations ont augmenté de 97,5 millions par rapport à octobre 1955 et se sont chiffrées à 615,3 millions (536 millions en septembre). L'accroissement s'est traduit dans l'ensemble de nos exportations dont la valeur a de même atteint le total le plus élevé qu'on ait jamais enregistré en un mois. La plus-value concerne principalement les biens de consommation et les montres, les instruments et les appareils, alors que les exportations d'aluminium marquent un léger recul.

En octobre, la valeur de nos importations ayant augmenté dans une plus forte mesure (+27 %) que celle des exportations (+19 %), le solde passif de notre *balance commerciale* s'est notablement accru pour s'établir à 82,9 millions de francs, contre 31,8 millions en octobre 1955. Pendant ce temps, l'*indice suisse des prix à la consommation* s'est inscrit à fin octobre à 176,7 (août 1939 = 100). Il s'est élevé de 0,2 point en un mois et de 4,1 points depuis le 1^{er} janvier 1956. Il était de 173,4 à fin octobre 1955.

Pour préciser la *situation monétaire générale*, nous nous en référons au rapport détaillé de M. W. Schwegler, président de la Direction générale au Conseil de banque de la Banque nationale suisse, du 14 décembre écoulé. La pénurie de disponibilités sur le marché, qui a commencé dans les mois d'été et d'automne, dit-il, s'est aggravée pendant ces dernières semaines. A la demande persistante de crédits de la part de l'économie et des corporations de droit public (surinvestissement dans la construction, argent frais réclamé par les nombreux alléchants emprunts publics étrangers, sans oublier les réserves bloquées à la BNS) et aux causes de resserrement du marché de nature saisonnière est venue s'ajouter une série de facteurs de contraction extraordinaire. Les tensions de la politique internationale ont grandement renforcé les besoins de moyens destinés à financer des achats de marchandises. L'agriculture a éprouvé un besoin plus fort de crédits en raison de la diminution sensible de rendement des récoltes. Le maintien d'encaisses plus élevées dans l'économie et dans le public du fait de l'inquiétude générale a contribué également à l'absorption de disponibilités. Et il convient enfin de mentionner le ralentissement des entrées de dépôts et d'épargne dans les banques : selon les chiffres des 52 banques suisses qui remettent leur situation mensuelle à la BNS, les dépôts de placement n'ont augmenté que de 516 millions pendant que le total des prêts et crédits s'accroissait de 1004 millions pour les trois premiers trimestres de l'année. Et voilà 3 ans que cette disproportion persiste. Il ne faut donc pas s'étonner du résultat.

Conséquences de ce resserrement, les banques cantonales et les autres banques spécialisées dans les prêts hypothécaires ont porté à 3 1/4 % le taux de leurs bons de caisse ; certaines banques régionales offrent même le 3 1/2 %. Le rendement moyen des obligations suisses s'établit à 3,24 % à fin octobre. La dernière émission de 20 millions de la Banque des lettres de gage d'Etablissements suisses de crédit hypothécaire a été lancée à 3 1/2 % alors que les Forces motrices de la Grande Dixence se voient obligées d'offrir le 3 3/4 %. Les conditions actuelles de prêts du Fonds de compensation de l'AVS garantissent un rendement de 3 1/4 à 3 1/2 % et, débordé de demandes, son conseil d'administration ne peut y répondre que très partiellement.

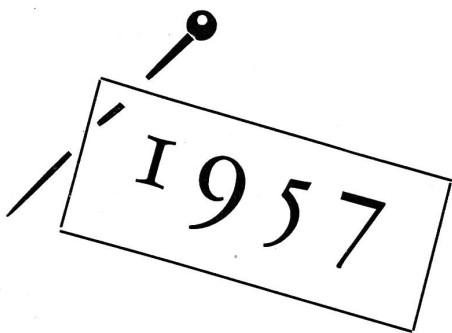
Encore selon M. Schwegler, la banque d'émission doit poursuivre une politique tendant à faire tout ce qui est propre à préserver notre économie des conséquences d'une dépréciation de la valeur de l'argent. C'est une sage limitation des besoins et de l'octroi des crédits qui est nécessaire à cet effet. Elle s'en tiendra fermement au prin-

cipe qui commande une politique de restriction du crédit pour assurer le maintien de la stabilité de la monnaie et l'équilibre économique.

Pour parer aux difficultés du moment (crise d'illiquidité assez pénible dans certaines banques locales) et tenant compte des circonstances, la Banque nationale vient de répondre aux appels lui parvenant de différents côtés en décidant de réduire temporairement de moitié (c'est-à-dire de 185 millions), le montant des avoirs minima que les banques doivent entretenir chez elles. Mais le communiqué qui justifie cette mesure précise bien que notre banque d'émission ne renonce pas à la politique de restriction du crédit qu'elle a suivie jusqu'ici. Elle veut seulement éviter un trop fort resserrement du marché vers la fin de l'année. Et on fait bien remarquer que parmi les banques qui éprouvent quelque embarras de trésorerie, on aurait dû plus sagement tenir compte de ces facteurs dans la politique de crédit en cours d'année.

De son côté, la Confédération participe à ce mouvement. M. le conseiller fédéral Streuli a annoncé que la Confédération allait rembourser pour 200 millions d'emprunts contractés auprès du Fonds de compensation de l'AVS. Ce dernier prêtera à des conditions « bienveillantes » aux centrales de lettres de gage les sommes que lui aura remboursées la Confédération. Lesdites Centrales mettront ces fonds à la disposition des établissements hypothécaires en leur recommandant de renoncer le plus longtemps possible à une augmentation du taux d'intérêt des anciens prêts hypothécaires sur les domaines agricoles et sur les immeubles locatifs à caractère social et de continuer d'accorder aux mêmes intéressés des prêts hypothécaires pour nouvelles constructions à 3 1/2 %. La direction de la BNS estime aussi qu'il faut éviter autant que possible une hausse des taux d'intérêts là où elle pourrait provoquer un renchérissement des produits agricoles et des loyers. En revanche, une majoration des taux d'intérêts pour les crédits accordés aux autres secteurs de l'économie paraît justifiée et, d'après M. Schwegler, les banquiers sont disposés à suivre cette politique en matière de crédit.

Mais pourra-t-on longtemps encore maintenir le taux de 3 1/2 % pour les hypothèques de 1^{er} rang ? Il est difficile de l'assurer. En attendant, que chacun fasse l'effort demandé par M. Streuli qui déclare que le Conseil fédéral et la Banque nationale estiment que ce taux ne devra pas monter, tout en faisant entrevoir que, malgré tout, la Confédération ne pourra peut-être pas en empêcher la hausse.



Puisse cette nouvelle année éveiller en beaucoup d'êtres humains la conscience que la recherche de toute amélioration doit naître en eux-mêmes et se réaliser sur le plan individuel d'abord. A cette unique condition, il nous sera donné de saluer une amélioration sensible touchant la vie économique et sociale du peuple.

Message de Raiffeisen pour l'an nouveau 1884

Pour les Caisses Raiffeisen, le début de l'année est l'époque où les organes dirigeants se réunissent pour examiner et contrôler les comptes de l'exercice qui vient de se terminer. Sur la base du rendement réalisé et à la suite d'une étude minutieuse de la situation, ils doivent établir rationnellement le budget de l'exercice qui s'ouvre en fixant l'échelle des taux pour 1957. Aux termes des statuts, cette décision interviendra en séance commune des deux Conseils. Ces conditions d'intérêt seront soigneusement verbalisées. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus et fidèles que les débiteurs ponctuels et consciencieux, cela dans le cadre des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. En tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) et pour assurer ensuite un bénéfice normal

en vue du renforcement indispensable des réserves, conformément aux exigences légales et à l'application d'une saine politique bancaire.

Partout où cela n'est pas encore fait, on portera à 3 1/4 % le taux des obligations à terme. De toute manière, on s'efforcera à ne pas faire retomber cette hausse sur les débiteurs dont on maintiendra les taux en vigueur actuellement. On conservera en tout cas et de manière absolue le taux hypothécaire de premier rang à 3 1/2 %, cela pour calmer les inquiétudes des cercles agricoles. D'autre part, le taux officiel des avances aux corporations de droit public est de 3 1/4 %, taux qui doit être généralisé et appliqué même aux anciennes avances à partir du 1^{er} janvier 1957. On trouvera ici une certaine compensation à la hausse du taux des obligations. Si une insuffisance de gain devait malgré tout se faire sentir, il y aurait lieu d'élever de 1/4 % le taux des prêts qui

ne sont pas de 1^{er} rang hypothécaire.

On peut ainsi considérer comme rationnelle l'échelle des taux suivante :

Créanciers :

Obligations à 3 ans de terme	3 %
à 5 ans de terme	3 1/4 %
Epargne	2 1/2 %
Compte courant	1—1 1/2 %

Débiteurs :

Hypothèques de 1 ^{er} rang	3 1/2 %
Hypothèques de 2 ^e rang avec garantie complémentaire	3 3/4—4 %
Avances sur nantissement	3 3/4—4 %
Avances sur cautionnement	4—4 1/4 %
Engagements de bétail	4—4 1/4 %
Avances aux communes	3 1/4 %

Fx.

Propos de fin d'année du vieux moraliste

UN BILAN MORAL TROP PASSIF

C'est, chez l'homme, un désir inné de vivre au gré de sa fantaisie. Dans les nations démocratiques, ce désir s'est intensifié au point de devenir morbide. Ce sont les philosophes du XVII^e siècle qui ont intronisé le culte aveugle de la liberté. Au nom de la raison, ils ont jeté le ridicule sur les disciplines religieuses traditionnelles, et rendu toute contrainte absurde ou odieuse. Ce fut dès lors la lutte contre les règles auxquelles nos ancêtres soumettaient leur conduite, règles qui venaient à la fois de l'expérience dûment acquise au cours des millénaires et de la morale évangélique. L'humanité d'autrefois, celle qu'a mise en scène Calderon dans son « Théâtre du Monde », cette humanité si logique, qui ne passait sur terre que pour se préparer à la vie future, pour laquelle le Paradis et l'Enfer étaient les seuls objectifs dignes d'inspirer à l'homme sa ligne de conduite, cette humanité, insensiblement, changea de tenue. Malgré la présence et l'appel des clochers qui, partout, conti-

naient à symboliser les aspirations des communautés humaines vers le divin, Dieu, ses anges et ses saints, dont la compagnie lui était familière, s'éloignèrent.

C'est alors que commença la corrosion de l'armature qui avait si longtemps maintenu nos aïeux du moyen âge dans un état de paix spirituelle et sociale inégalé jusqu'alors. La volonté limita son effort à l'acquisition des biens de ce monde. Le but de l'existence humaine n'est plus Dieu, mais le profit. Sous l'influence de facteurs inextricablement mêlés : déchristianisation, développement de la technique, augmentation de la richesse, recherche du confort, dans l'atmosphère amollissante d'une vie nouvelle, le ton moral de la société baissa de plus en plus. Sans prendre la peine de se demander si les règles anciennes du comportement humain, dictées par Dieu dans les lois naturelles et dans la loi évangélique, ne restent pas nécessaires à la réussite de la vie individuelle et collective, les hommes s'émancipèrent de la disci-

pline morale dont l'inspiratrice, dans la cité antique, était la religion. Petit à petit, la frontière du Bien et du Mal finit par s'estomper et s'effacer, au milieu du brouillard des idéologies, des caprices et des appétits. C'est que la religion devient de la superstition quand elle ne pénètre pas la conscience morale. Et la morale manque son but, quand elle n'étend pas son empire sur les démarches sociales autant qu'individuelles de la conscience humaine.

Cette marche-arrière de l'humanité, sur le plan religieux et moral, ne connut pas d'arrêt dans les temps modernes. Aussi est-ce presque une banalité d'affirmer que les maux dont souffre le monde actuel ont pour dénominateur commun un « matérialisme aussi effréné qu'antihumain », qui s'accroît sans cesse aux dépens de l'ordre et de la paix, générateur d'un christianisme pour le moins médiocre, pauvre de vertus et riche en malfaçons. Il faudrait bien que notre monde contemporain finisse par en prendre conscience. Car ce matérialisme affecte le champ tout entier des activités humaines. Combien souvent, hélas, même sous le masque de la charité et du dévouement, se dissi-

mule le vulgaire et cruel visage de l'intérêt ! Daigne la Providence agréer, à titre de compensation et de réparation, pour la vague d'égoïsme qui déferle sans cesse sur le monde, le réveil aussi généreux que spontané des sentiments humanitaires et de la solidarité charitable, dont le monde libre tout entier fait preuve à cette heure, en faveur de l'infortuné peuple hongrois !

Le monde a la passion du gain, parce que l'argent procure tout. Il donne le pouvoir et la domination, et l'expérience a toujours prouvé que l'homme est facilement achetable, sinon toujours avec de l'argent, du moins avec les choses dont peuvent disposer ceux qui le possèdent. L'argent permet de satisfaire tous les désirs, celui en particulier de l'amusement, qui exerce sur les masses une emprise de plus en plus irrésistible. Or, l'amusement abusif est le marécage où se déverse naturellement la vie, quand elle n'a plus ni discipline ni but supérieur. Il volatilise sans profit les loisirs que les travailleurs ont lentement conquis, grâce à la mécanisation, puisqu'actuellement l'immense labeur des machines les fait disposer librement d'au moins deux heures par jour. Ces précieux moments, s'ils étaient plus sagement employés, permettraient à chacun de s'instruire, d'acquérir une meilleure personnalité, en un mot d'accomplir son destin d'homme complet, également soucieux de son âme et de son corps.

Nos ancêtres, certes, pas plus que nous, ne faisaient fi de l'argent, pas plus, du reste, que des autres biens matériels, et de l'amusement lui-même. Mais ils n'en usaient qu'à bon escient, avec une prudente réserve, jointe au souci constant de la santé et du salut de leur âme. Le but de la vie, situé pour eux au-delà de la mort, fut ramené en deçà par les modernes. Aujourd'hui, entre le domaine de l'âme et celui de la matière, il n'y a plus, comme jadis, l'indispensable communication. Nous avons pourtant plus que jamais besoin d'un univers cohérent, où le matériel et le spirituel ne soient pas séparés. Car il est dangereux de cheminer sans boussole et sans guide sur les routes de la vie. L'homme s'est créé un paradis qui ne lui convient pas. L'être humain n'est pas construit uniquement pour produire et pour consommer, pour s'enrichir et pour jouir. En dehors des disciplines religieuses et morales traditionnelles, que les hommes de jadis avaient le courage et la sagesse d'imposer à leur conduite individuelle et sociale, la maladie de notre civilisation ne saurait s'aggraver, entraînant le monde à un désastre certain. Saura-t-on s'arrêter à temps, en faisant plus large la part de Dieu dans la conduite de la vie et dans le gouvernement des peuples ?

Pour être juste, ajoutons cependant que, dans toutes les classes et dans tous les partis politiques, en présence des bouleverse-

ments de toutes sortes, des hommes clairvoyants se livrent à un austère examen de la situation. Ils constatent qu'un matérialisme révoltant est au fond de tout ce désordre, et qu'un rigoureux redressement des consciences est la condition du salut. De tous les points de l'horizon retentit un émouvant appel aux forces spirituelles, car tout ce désordre extérieur n'est qu'une manifestation du désarroi des âmes. Les conflits sanglants dont nous sommes les témoins attristés découvrent le déchirement autrement tragique des consciences. L'avenir

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse

du 20 novembre 1956

1. Les conditions d'adhésion étant remplies, les 3 nouvelles Caisses de Schattenhalb (Berne)
Ernen (Valais)
Tüscherz-Alfermée (Berne) sont admises au sein de l'Union suisse. Les fondations intervenues dans le courant de l'année s'élèvent à 14, portant ainsi à 1021 le nombre total des Caisses affiliées.
2. La direction de la Caisse centrale présente un rapport approfondi sur la marche de l'Office central de compensation monétaire de l'Union ainsi que le bilan de cette institution au 31 octobre 1956. L'examen de la situation fait ressortir les besoins croissants de crédits des Caisses affiliées, élément qui concorde

alors sera mieux garanti, car l'avenir est à ceux qui le préparent dans le présent. Dieu n'a sans doute besoin de personne ici-bas. Mais à chacun de nous Il a imposé une mission : travailler à la santé du monde, par les moyens qu'Il nous a indiqués, à l'époque qu'Il nous a choisie, et à la place qu'Il nous destinait. Car cela seul, vraiment, peut s'appeler « vivre ».

A. M.

A tous les lecteurs du *Message*, le vieux moraliste adresse ses vœux les meilleurs pour une heureuse Année nouvelle.

avec la tension généralement observée sur le marché de l'argent et des capitaux. Après discussion, l'assemblée approuve la politique de restriction appliquée que nécessite la situation actuelle dans le domaine du crédit.

3. Après une étude approfondie, des demandes de crédits provisoirement accordées à 26 Caisses affiliées pour un montant total de 2 380 000 francs sont définitivement approuvées.
4. Dans son rapport intermédiaire, la direction de l'Office de revision relève la situation du mouvement et les constatations faites en cours de revision. Certaines propositions et mesures y relatives font alors l'objet de décisions.
5. Arrêtés au 10 septembre, les comptes du service de l'Economat sont présentés avec les commentaires nécessaires, puis approuvés. Au cours de l'exercice, cette institution auxiliaire de l'Union a effectué 8349 livraisons de matériel aux Caisses affiliées pour une somme facturée de 174 696 fr. 70.

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen

C'est dans notre assemblée générale des sociétaires que l'esprit d'association se manifeste de manière la plus visible, la plus évidente. C'est là qu'accourent ensemble les hommes de toutes les classes rurales, agriculteurs, artisans, employés, ouvriers, propriétaires ou fermiers, habitants des chaumières, catholiques ou protestants avec leur curé, leur pasteur, leurs instituteurs, adhérents de tous les partis politiques, tous animés du même esprit d'entraide communautaire, tous résolus à marcher dans la voie du progrès économique et social par leurs propres forces, à se soutenir entre voisins dans la vie au village. Là, ils prennent un nouveau courage. Là, une flamme brillante réchauffe les tièdes, ranime les hésitants. Tous gagnent de nouvelles forces, un nouvel en-

thousiasme pour l'avenir. Mais tous aussi, dirigeants comme sociétaires, ont besoin de cette rencontre annuelle, si forts se croient-ils, pour confronter leur volonté comme pour rendre publique leur foi en leur idéal de solidarité, pour réaffirmer les buts fixés par les fondateurs, pour proclamer leur fidélité aux principes fondamentaux éprouvés du système Raiffeisen.

La Caisse Raiffeisen reposant sur une base coopérative, son assemblée générale lui est imposée par les prescriptions légales en la matière (Code fédéral des obligations, titre vingt-neuvième) et par les dispositions statutaires. « L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture des comptes. » La loi exige que les sociétaires

puissent prendre connaissance de la marche des opérations de leur Caisse et délibérer sur les affaires de la société. La participation y est obligatoire.

L'expérience aidant, le caissier a tôt compris qu'il est l'âme de la Caisse. Aussi, sans en avoir l'air, tout en laissant à ces messieurs du Conseil leur part de responsabilité et respectant leurs prérogatives, il sait rappeler gentiment les charges de chacun, veille au contrôle des préparatifs. Du déroulement de l'assemblée dépend la mise en évidence de ce qui est son œuvre et de ce qui doit faire ressortir ses justes mérites. Il serait décourageant pour lui de les voir étouffés par une séance bâclée.

Conscients aussi de l'importance de cette manifestation raiffeiseniste, les dirigeants responsables doivent vouer un soin tout particulier à sa préparation. La réussite est en rapport direct avec l'esprit qui aura présidé à son organisation. Il y a lieu d'admirer ici l'ingéniosité des comités pour rendre cette assemblée attrayante et vivante. L'ordre du jour en est arrêté sitôt connu le résultat de l'exercice. Et si c'est un droit des sociétaires d'être exactement renseigné sur les résultats de leur entreprise commune, c'est alors un devoir pour les dirigeants de présenter de bons comptes rendus, de présenter des rapports substantiels et bien documentés, objectifs et précis, sur l'état des affaires et la situation de l'institution. Plutôt courts et présentés sous une forme agréable, ces rapports atteindront leur but. On veillera également à leur lecture soignée et aisée. Une diction parfaite en impose toujours à l'auditoire. La publication des comptes annuels sous une forme attrayante fera aussi tout son effet de propagande auprès des sociétaires comme auprès des déposants et des sympathisants.

Si l'ordre du jour prévoit des élections complémentaires ou les réélections statutaires, cet objet ne doit jamais être laissé au hasard, par négligence ou sous prétexte du libre exercice des droits démocratiques. Les démocraties plus que toute autre forme de sociétés ont besoin de dirigeants à la hauteur de leur tâche. Du choix des chefs responsables dépend le développement de l'œuvre. Des propositions sérieuses doivent donc être présentées. Les candidats seront recherchés parmi les personnes dévouées et dignes de confiance. Il va sans dire que les propositions des Conseils ne lient pas l'assemblée qui conserve tout son droit d'élire les candidats de son choix. Dans ce cas, le président saura relever, devant l'assemblée, toute l'importance de la question. A cette occasion, on doit faire abstraction de toutes contingences locales pour ne prendre en considération que le seul intérêt de la Caisse. La fréquentation de l'assemblée générale

constitue le baromètre assez perspicace du dynamisme des dirigeants et spécialement du degré de l'esprit de solidarité des sociétaires et de leur sens de la coopération. Comparaison n'est pas raison et il faut naturellement tenir compte des contingences locales, des circonstances particulières. C'est cependant un indicatif précieux. Sans vouloir accuser personne ni inciter à la jalousie, nous pourrions citer des Caisses qui assurent une participation régulière de 70 à 80 % de leurs sociétaires. Nous avons noté un record de 91 présents sur 103 sociétaires, soit le 90 %. Dans une communauté d'agriculteurs de montagne, tous disséminés et la plupart fort éloignés du lieu de l'assemblée, on a compté 23 présents sur 31 sociétaires. Voilà un effort qui en dit long sur l'attachement des coopérateurs à leur institution. En dessous de 50 %, la participation devient manifestement insuffisante. Il faut alors apporter le remède à la situation par la diffusion de l'esprit communautaire en procédant à l'éducation particulière des sociétaires indifférents. Il faut les atteindre personnellement pour leur distribuer la convocation et éveiller leur intérêt pour la cause.

Bien revêtue, l'assemblée générale est un puissant instrument d'éducation populaire. Elle contribue à l'élévation du niveau culturel de la cité rurale. Elle procure une grande joie aux dirigeants et constitue la meilleure récompense à l'accomplissement de leur mandat. C'est une décharge pour eux, bien plus, un témoignage; ils y puisent un nouveau courage.

Le plus grand sérieux doit présider au déroulement de l'ordre du jour. Pour éviter que l'assemblée ne soit ennuyeuse, les rapports doivent faire vivre les chiffres proclamés; ils doivent leur donner leur vrai sens; ils doivent refléter l'image de la vie au village, soulever et étudier les problèmes financiers vitaux de la communauté villageoise: épargne, petits prêts et crédits d'exploitation; ils doivent proposer la solution adéquate aux problèmes économiques et sociaux de l'heure: désendettement, marché de l'argent et des capitaux, conditions d'intérêts fixées pour l'année, etc. On évitera surtout d'énumérer des plaintes, de formuler des griefs, si justifiés soient-ils. Il est préférable de les adresser personnellement aux intéressés plutôt que de donner l'impression d'adresser des reproches à tous les participants. Pour corser le programme, on a établi la tradition dans certaines Caisses d'y inscrire une conférence sur un sujet d'actualité donnée par une personnalité spécialisée ou d'annoncer la présentation de films documentaires bien choisis. L'expérience est à faire au gré des coutumes locales.

L'assemblée générale devient ainsi une école où l'on apprend une foule de choses

qui ont un intérêt direct avec la vie de tous les jours. Tout se passant dans l'ordre et la discipline, chacun y trouve intérêt et joie. Ce caractère éducatif et instructif incite chacun à y participer sans la contrainte statutaire. L'assemblée de la Caisse Raiffeisen se donne ainsi en modèle du genre pour la tenue de l'assemblée générale des associations-sœurs de la commune. Son influence est donc capitale.

Après la liquidation des objets à l'ordre du jour, l'assemblée générale doit permettre un libre et large échange de vue entre coopérateurs. Elle se termine habituellement par une discussion générale. Des questions sont posées, des suggestions sont faites, des explications sont demandées. C'est la foire aux idées où chacun est autorisé à faire entendre démocratiquement son opinion. Cette possibilité de s'exprimer librement doit être largement utilisée. En public, on s'explique avec franchise, on ne laisse courir aucun malentendu. C'est une source de bonne harmonie. Loin de craindre un tel forum, les responsables doivent le favoriser, le susciter même. Bien dirigée, la discussion devient féconde et éducative au premier chef; elle crée une atmosphère de confiance, chacun ouvrant tout son cœur, chacun faisant profiter les autres de ses connaissances. Le président doit être alors bien sur ses gardes pour ne pas la laisser tourner à l'aventure, la ramenant toujours sur le terrain solide de la coopération et des principes fondamentaux.

En prévision de questions variées, parfois embarrassantes, il importe que le président et le caissier soient bien au courant des dispositions statutaires et réglementaires, car tout doit être ramené à l'esprit et à la lettre de ces documents capitaux. Toute proposition en opposition avec les statuts doit être écartée d'office sans permettre une prise de position à son égard. Président et caissier auront donc à cœur de « posséder » les statuts, d'en être pénétrés. La connaissance du « Guide » leur sera d'un précieux secours. Et si une question technique ou juridique devait dépasser leurs connaissances, ils n'auraient qu'à déclarer simplement que réponse sera donnée après consultation du service de renseignements de l'Union centrale. Il importe surtout qu'une discussion générale ne se termine pas en queue de poisson, mais qu'elle laisse chacun satisfait.

L'assemblée générale doit être convoquée au moment le plus opportun où chacun peut quitter ses occupations, en un temps et en des circonstances qui n'incitent pas à bâcler les choses, de façon que les sociétaires puissent se pénétrer de l'esprit des rapports et qu'ils aient tout loisir d'animer la discussion. Habituellement, elle a lieu un soir de semaine. Nous louons la tradition créée

déjà en maints endroits qui veut qu'on lui réserve un après-midi, celui d'un samedi plus particulièrement. C'est l'occasion de bien mettre en évidence l'importance de cette manifestation. Tout au long de la journée, on en parle ; cette préoccupation doit animer tous les esprits. Ça doit devenir la journée Raiffeisen.

Au matin de ce jour-là, à l'école déjà, le maître concentrera tout son enseignement sur l'idéal qui découle de l'œuvre Raiffeisen. Quelle belle leçon de choses il en sortira ! Solidarité, entraide, dévouement à la chose publique, épargne, crédit productif, institut financier propre à la commune, autonomie financière de la communauté villageoise, le tout ressortant de la volonté librement consentie de chaque citoyen, de l'idéal de l'amour du prochain et de l'effort personnel, « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Et l'après-midi, c'est vacance pour la gent écolière, pendant que papa et grand frère vont gravement accomplir leur devoir de sociétaires pour concrétiser l'enseignement scolaire.

En famille, ce doit être aussi l'objet des conversations. Le père et le grand fils auront le sourire en faisant un brin de toilette avant le grand moment. Et le soir, autour du foyer, les échos reviendront. On commentera l'événement, tous étant fiers d'appartenir à une aussi bienfaisante cor-

poration dont ils se sentent solidaires. Pour donner un air de fête à la journée — car ça doit bien être un peu la fête au village — on invite officiellement fanfare ou chœur d'hommes à l'assemblée, ce qui n'est souvent pas une complication puisqu'à peu près tous ces sociétaires étant également raiffeisenistes. Et le verre de l'amitié doit parfaire l'harmonie des cœurs.

De nature essentiellement démocratique, l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen a l'avantage de faire apprécier les droits dont sont privés plus de la moitié des citoyens du globe, les droits pour la sauvegarde desquels souffrent tant de personnes. L'homme éprouve le bonheur émanant du respect de sa personnalité lorsqu'il a le droit de se réunir, de gérer ses affaires, de prendre la parole en toute liberté pour approuver ou critiquer et suggérer, de choisir ses chefs parmi ceux qui ont sa confiance. Le raiffeiseniste doit avoir conscience de ce privilège. Sa reconnaissance s'extériorise par tout l'intérêt qu'il porte à la vie de sa coopérative. Il doit être empreint de la volonté de construire, de faire du bien, de collaborer librement mais pleinement. Citoyen d'un pays libre, il sait que la liberté se paie et il ne faillit pas à sa tâche. L'assemblée générale lui en fait chaque année le rappel.

Fx.

RESTONS VIGILANTS !

Sur le long chemin qui conduit à la paix entre les peuples, n'oublions jamais que le bien le plus précieux pour l'humanité est la liberté. Travaillons donc constamment pour la paix, mais restons vigilants. Une paix sans liberté est un espace sans air. Pour conserver cette liberté, nous ne devons reculer devant aucun sacrifice. Puisse-t-on nous en souvenir, nous et les générations futures, non seulement dans les jours sombres où l'orage menace, mais en tout temps jusqu'à la réalisation de la concorde universelle.

Confédérés, si nous nous efforçons de comprendre plutôt que de juger, de pardonner plutôt que de se souvenir, de donner plutôt que de prendre, d'avoir confiance plutôt que de douter, alors l'an qui commence sera pour nous plein de bénédictions et nous pourrons l'aborder avec ce gage de bonheur qu'est la sérénité.

Que ce premier jour de 1957 soit un jour de recueillement, de reconnaissance et d'espoir. Qu'il soit aussi un jour de vœux pour le bien-être de tous les hommes de bonne volonté.

Fin du message de M. Hans Streuli, président de la Confédération, à l'occasion de la nouvelle année.

Les banques suisses en 1955

La base de tout examen de l'activité bancaire en Suisse est constituée par la monumentale statistique que publie annuellement le département économique de la Banque nationale suisse sous le titre « Das Schweizerische Bankwesen ». Le travail considérable que s'impose la BNS consiste à compiler les bilans et comptes de profits et pertes et de nombreuses données statistiques complémentaires des 1426 instituts bancaires suisses. En 1955, par exemple — et ça revient tous les cinq ans —, les banques ont dû fournir un état des prêts et crédits classés selon l'importance des montants. Pour ce qui concerne le millier de Caisses Raiffeisen, c'est l'Union suisse qui se charge bénévolement, chaque année, de fournir cette vaste documentation.

Le trente-neuvième fascicule de cet annuaire de la banque en Suisse, celui de 1955, vient de paraître, comme d'habitude, à fin 1956. On ne saurait parler de retard car on comprend que pour éplucher, ordonner, comparer ces chiffres et les commenter en une volumineuse publication de 286 pages,

dont 118 pages de textes et 168 de tableaux statistiques, le service d'étude et de statistique de la Banque nationale ne puisse agir plus diligemment. Une fois de plus cependant, nous devons regretter que les études et commentaires de cette publication pourtant officielle ne paraissent qu'en langue allemande, seule la partie statistique contenant les indications utiles en langue française. C'est une lacune qui mériterait d'être comblée pour donner satisfaction au vœu de tous les Romands intéressés à la vie bancaire du pays.

L'analyse de cette étude présente un vif intérêt pour nous, raiffeisenistes. En effet, la statistique bancaire nous permet d'utiles comparaisons sur l'activité particulière de chaque secteur bancaire. Elle fait surtout ressortir la place des Caisses Raiffeisen suisses dans l'ensemble de notre équipement financier. Elle nous fournit une documentation très détaillée sur l'évolution des dépôts et des placements de nos banques ainsi que sur la structure de leur bénéfice, de leurs fonds propres. Par là même, elle four-

nit une précieuse indication sur la structure financière du pays et sur le rythme accéléré de notre économie nationale.

Mais avant de nous plonger dans les chiffres et les comparaisons, ce que nous ferons en plusieurs articles dans les prochains numéros du journal, nous voudrions tout d'abord mettre en évidence aujourd'hui l'excellence de notre organisation bancaire en nous appuyant sur les assertions de quelques maîtres en la matière.

L'économie suisse, autrefois à prépondérance agricole, est de nos jours presque essentiellement industrielle. Le développement intense de toutes les branches d'activité industrielle et commerciale provoqua une intensification de l'activité bancaire. Au XVIII^e siècle, les opérations de crédit et de paiement étaient presque exclusivement entre les mains de banques privées qui avaient su inspirer confiance par leur probité.

L'intervention de la machine à vapeur et l'évolution qui s'ensuivit et surtout la construction des chemins de fer, puis celle des usines électriques, provoquèrent la constitution de grandes banques commerciales aux capitaux fort importants. A ce mouvement d'industrialisation correspondit celui d'une

forte accumulation d'épargne et de capitaux, cause directe de l'ampleur du mouvement bancaire. Mais on peut affirmer que si les industries ont suscité la création des banques, elles n'auraient pas été capables d'atteindre leur niveau actuel si les banques n'avaient pas pris leur tâche bien à cœur et ne les avaient pas puissamment épaulées ; elles n'auraient pas été en mesure de se perfectionner, ni de rationaliser leur exploitation. Avec Jean Lupold dans *L'Organisation bancaire*, nous pouvons dire :

Aujourd'hui plus que jamais, l'existence d'une organisation bancaire saine et robuste, basée sur des traditions d'honnêteté et de probité, est inséparable de la prospérité économique d'une nation et cela est particulièrement vrai pour la Suisse qui, située au cœur même de l'Europe, vit en bonne partie de ses exportations.

Les banques suisses ont su créer un puissant système de drainage des épargnes et des ressources privées. Elles ont habitué les particuliers à recourir à leurs bons offices. Elles groupent et canalisent les fonds dont les particuliers n'ont eux-mêmes pas l'usage direct, puis elles les mettent à disposition de ceux qui en recherchent pour la conduite de leurs affaires. Il n'y a guère de pays dans lesquels le système bancaire ait pris une extension aussi considérable qu'en Suisse, où il a gardé un cachet tout particulier. Voici ce qu'en dit Denis Piguet dans son ouvrage *La banque dans le cadre de la réglementation bancaire suisse* :

Le système bancaire suisse diffère de celui des autres pays pour trois causes essentielles : tout d'abord en raison de l'organisation fédérative du pays, respectueuse de l'autonomie des cantons ; puis en raison de la vie économique intense de notre pays dont les liens avec l'économie internationale sont très étroits ; enfin en raison de notre régime politique caractérisé par son esprit démocratique et libre. L'organisation bancaire reflète fidèlement le caractère fédératif du pays, sa tradition particulariste et démocratique, son besoin de vie commerciale et économique intense. Ce qui frappe le plus, peut-être, c'est la complexité et le morcellement de tout le système ainsi que l'existence de banques d'Etat : les banques cantonales, comme il ne s'en trouve nulle part ailleurs.

Constatation facile à faire, il n'y a pas, en Suisse, à proprement parler, de spécialisation bancaire. Le type caractéristique de ces instituts financiers est devenu un genre de banque universelle, de « banque-bazar » (comme dit Denis Piguet), son activité s'étendant à tous les secteurs de l'économie et à tous les genres de clients, ceci plus ou moins bien entendu, ce qui a tout de même permis un certain groupement par catégories, tel qu'il ressort de la statistique, groupement que nous allons utiliser pour les besoins de notre étude.

En 1955, la progression du total des bilans des 1426 établissements compris dans la statistique s'est notablement accélérée. Ce total a passé de 34,28 milliards de francs à 36,69 milliards. Cela fait une augmentation de 2410 millions contre 1905 millions en 1954, soit le 7,1 % contre 5,9 %. Le tableau récapitulatif du total des bilans par groupes de banques est le suivant :

	Nombre de banques	Bilan en millions de francs	Participation en %
Banques cantonales	28	13 700	37,3
Grandes banques	5	10 494	28,6
Banques locales	172	7 078	19,3
Caisses d'épargne	117	2 753	7,5
Caisses de crédit mutuel	1 020	1 404	3,8
Autres banques	84	1 268	3,5
Totaux	1 426	36 697	100

La progression des bilans en 1955 est de 515 millions supérieure à celle de 1954 alors que celle-ci ne surpassait que de 104 millions celle de l'année précédente. Elle ne peut être attribuée qu'au développement exceptionnellement favorable de l'économie générale. Exprimée en chiffres relatifs, l'augmentation des bilans donne le tableau comparatif suivant par groupes de banques :

	Augmentation des bilans en millions de francs en %			
	1954	1955	1954	1955
Banques cantonales	610	972	5,0	7,6
Grandes banques	414	809	4,5	8,4
Banques locales	464	469	7,7	7,6
Caisses d'épargne	168	—47	6,4	—1,7
Caisses de crédit mutuel	99	103	8,2	7,9
Autres banques	150	111	14,9	9,6
Ensemble	1 905	2 417	5,9	7,1

Comme on le voit, ce sont les banques cantonales et les grandes banques qui englobent le total du surplus de la progression des bilans. Cette progression est restée stable chez les banques locales ; elle a diminué chez les « autres banques » alors que chez les Caisses d'épargne il y a eu régression du chiffre du bilan.

Le bilan global des Caisses de crédit mutuel affiliées à l'Union suisse a augmenté de 101 millions, soit de 7,9 % en 1955 contre 98 millions ou 8,2 % l'année précédente. Cette réjouissante accentuation intervenue résulte bien entendu, pour une part, de la conjoncture. Mais sans vouloir minimiser cette cause évidente, il convient d'affirmer avec force que le brillant développement des Caisses Raiffeisen découle de la considération dont ces sympathiques instituts de crédit rural sont de plus en plus entourés dans nos communautés villageoises qui

voient en eux leur propre instrument d'épargne et de crédit. L'augmentation est d'autant plus significative que les dépôts confiés proviennent presque exclusivement de l'épargne populaire.

Un intéressant tableau est celui qui donne la classification des établissements de crédit selon leur constitution juridique :

	Nombre de banques	Bilan en %
Institutions d'Etat	24	31,3
Etablissements communaux	45	1,4
Sociétés anonymes	227	49,4
Coopératives	1 120	16,6
Autres instituts	10	1,3
Total	1 426	100

Les sociétés anonymes détiennent ainsi près de la moitié des dépôts du public et les institutions d'Etat moins du tiers. Au cours des ans, l'influence de l'Etat s'atténue insensiblement au profit des sociétés anonymes et des coopératives. En 1950, les sociétés anonymes représentaient seulement le 47,9 % des bilans et les coopératives le 15,9 % alors que les institutions d'Etat figuraient au tableau par 33,1 %. L'importance des deux autres groupements n'a pour ainsi dire pas varié.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des banques suisses a atteint 461 milliards de francs, marquant une augmentation de 65 milliards (71 milliards en 1954). A une augmentation générale des bilans de 7,1 % correspond donc une augmentation du mouvement global d'affaires de 16,4 %. De ce surplus de 65 milliards d'augmentation du roulement, les 5 grandes banques s'en taillent la part du lion, s'en réservant 43,7 milliards, soit le 67 %, en accusant un chiffre d'affaires total de 278 milliards ou de 60,3 % de l'ensemble des banques.

La relation entre la somme du bilan et le chiffre d'affaires varie entre 2,6 % pour les grandes banques et 62 % pour les caisses d'épargne. Il en ressort qu'en moyenne les banques ont fait rouler 13,8 fois la somme de leur bilan, les grandes banques même 38 fois.

Bien que ne constituant qu'un indicatif assez relatif, le chiffre d'affaires permet toutefois de mesurer l'ampleur des services rendus en cours d'année. Dans les Caisses Raiffeisen, il a atteint 2,99 milliards contre 2,69 milliards l'année précédente. L'augmentation est donc de 300 millions. La somme de leur bilan a roulé un peu plus de deux fois puisqu'elle représente le 46,3 % du roulement général.

Fx.

Les assises annuelles des raiffeisenistes neuchâtelois

Ceci n'est pas un conte de fées. Cependant, la journée que La Côte-aux-Fées a réservée aux raiffeisenistes neuchâtelois en ce samedi du 1^{er} décembre était réellement féerique et donnait un avant goût des splendeurs de l'hiver lumineux à la montagne. En effet, un soleil resplendissant dans un ciel d'un bleu pur étincelait la campagne fraîchement enneigée. Le village avec ses maisons rajeunies, sa fabrique moderne, ses vastes garages et son collège tout battant neuf se présentait dans toute sa beauté. Son cachet pittoresque et moderne tout à la fois témoigne de ce que peut et sait faire une population montagnarde progressiste animée du véritable esprit communautaire. Ce fut une découverte agréable pour plus d'un participant, ceux-ci arrivant qui en voiture, qui en deux cars confortables qui avaient été les cueillir à la gare de Fleurier.

Ouverte ainsi sous le signe d'une joie sans mélange par son distingué et méritant président, *M. Pierre Urfer*, vétérinaire à Fontainemelon, la dix-huitième assemblée générale des délégués de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen s'est déroulée dans cette heureuse ambiance qui lui valut le succès le plus complet. Elle était convoquée pour 9 h. 45 dans la vaste et presque luxueuse grande salle du nouveau collège qui aura fait des envieux. De nombreuses personnalités l'honoraient de leur présence, dont *M. le conseiller d'Etat Barrelet*, chef du Département cantonal de l'agriculture, accompagné de son premier secrétaire, *M. Sieber*, *M. Gérald Piaget*, industriel et député du lieu, les représentants des autorités locales. Sur l'estrade, le comité fédératif était entouré de *M. I. Egger*, direc-

teur de l'Union Raiffeisen suisse avec son collaborateur et fondé de pouvoir, *M. G. Froidevaux*.

Après le discours classique d'ouverture du président, c'est *M. Willy Barbezat*, président de la Caisse locale, qui adresse des souhaits de bienvenue sortis du cœur aux amis raiffeisenistes du canton et à leurs hôtes et dit la joie de ses concitoyens de les accueillir dans leur communauté villageoise vivant uniquement de son travail et du produit de ses impôts, ce qui donne vie dure à l'adage qui dit qu'à La Côte-aux-Fées on vit de six mois d'impôts et de six mois d'hiver. Mais ces charges doivent être bien douces puisque le village sait donner l'aisance à tous ses enfants et les retient tous au nid.

Passant sans autre préambule à l'ordre du jour, le président donne la parole au secrétaire, *M. Jämes Jacot* (Le Locle) qui fait revivre l'assemblée du 3 décembre 1955 à La Sagne par la lecture d'un procès-verbal parfait de forme et de fond. Sa teneur est acceptée sans observation. Le contrôle des présences indique que 145 délégués représentent les 30 Caisses fédérées. Le président souligne cette participation sans défaillance et se réjouit d'un tel signe évident de saine vitalité. *MM. Dessales* (La Côte) et *Finger* (Les Ponts-de-Martel) fonctionneront comme scrutateurs.

Le rapport présidentiel constitue le plat de résistance du programme du jour. On l'attend chaque année avec le même intérêt car il illustre la vie propre de la Fédération et fait ressortir le renforcement des assises de chacune des cellules qui la composent. Voici d'ailleurs le tableau comparatif des principaux chiffres globaux proclamés :

	1954	1955
Nombre de Caisses	30	30
Effectif des sociétaires	2 309	2 364
Effectif des déposants	8 480	8 896
Dépôts d'épargne	Fr. 13 590 000.—	Fr. 15 189 000.—
Prêts hypothécaires	» 14 400 000.—	» 15 612 000.—
Total des bilans	» 20 850 000.—	» 22 829 000.—
Mouvement d'affaires	» 39 053 000.—	» 43 932 000.—
Fonds de réserve	» 585 000.—	» 678 000.—

Après avoir relevé le caractère chrétien et social de ces institutions populaires d'autofinancement qui font de l'argent un bon serviteur, le président met en évidence leur bilan moral ; il fait ressortir l'importance de la revision professionnelle et convie les militants à vivifier constamment leur esprit de collaboration envers leur Union centrale suisse dont il se plaît à énumérer les services.

Enchaînant, l'assemblée liquide prestement les affaires administratives. La caisse

du ménage interne de la Fédération est en bonne posture. Les comptes de 1955, dont copie avait été remise à chaque section, sont adoptés à l'unanimité sur proposition de la Caisse vérificatrice de Coffrane, par la voix de son président, *M. Paul Jacot*, et avec remerciements au caissier démissionnaire, *M. Marcel Perrenoud* (Les Petits Ponts), ainsi qu'à l'intérimaire, *M. Jämes Jacot* (Le Locle). La Caisse de Travers rapportera sur les comptes de l'exercice en cours. Sagement,

l'assemblée conserve le même taux de cotisation que précédemment, ce qui donnera à la Fédération la possibilité de remplir toujours plus pleinement ses multiples tâches d'ordre matériel.

Conformément aux statuts, le comité fédératif est en réélection. Deux de ses membres ont donné leur démission pour raison d'âge, *MM. Marcel Perrenoud* (Les Petits Ponts) et *Charles Ummel* (La Chaux-de-Fonds). Le président souligne les mérites de ces deux vaillants raiffeisenistes de la première heure au sein de leur Caisse locale et qui font partie du comité depuis la fondation de la Fédération, c'est-à-dire depuis dix-huit ans. Avec ses remerciements et l'expression de sa profonde gratitude, l'assemblée leur souhaite une sereine vieillesse. Pour les remplacer, le comité présente les candidatures de *MM. Louis Matile* (La Sagne) et *Roger Hügli* (Colombier). Par acclamation et en bloc, l'assemblée reconstitue son comité en confirmant les trois anciens, *MM. Pierre Urfer* (Fontainemelon), *Emile Grandjean* (La Côte-aux-Fées) et *Jämes Jacot* (Le Locle), et en ratifiant la proposition des deux candidats ci-dessus désignés. Par un même geste d'enthousiasme, elle confirme le mandat du président, *M. Urfer*, qui dirige avec tant de distinction et de dévouement les destinées de la Fédération.

N'étant pas inscrite à l'ordre du jour, l'allocution de *M. le directeur I. Egger* n'en est que plus appréciée. L'orateur apporte les félicitations et les vœux des organes centraux. Il dit sa joie et son privilège d'assister à une telle assemblée qui se déroule dans le plus pur esprit raiffeiseniste et se fait un devoir de rendre hommage aux responsables des Caisses neuchâteloises qui participent au développement du mouvement dont il relève les états de service sur le terrain national. Corroborant ce message, *M. G. Froidevaux*, reviseur à l'Office fiduciaire de l'Union, fait un exposé des considérations générales de revision, mettant l'accent sur le bilan de qualification résultant de la situation interne des Caisses. Le rapporteur exalte la valeur des idéaux raiffeisenistes qui ont assis la réputation des Caisses locales et conquis leur autorité. Il rappelle fort à propos quelques-uns des principes fondamentaux qui doivent régir l'octroi des prêts et crédits de manière à ne pas laisser s'émousser le sens aigu des réalités et de manière que le placement des disponibilités ne devienne pas une pierre d'achoppement. Il conclut par un aperçu de la situation économique et du marché de l'argent.

Hôte d'honneur, *M. le conseiller d'Etat Barrelet*, dont on connaît le zèle envers tout ce qui touche à l'agriculture et plus particulièrement l'attachement au mouvement du crédit rural, apporte le salut du Gouvernement cantonal. Dans un exposé d'une pré-

cision serrée, il passe en revue les différents aspects de l'agriculture neuchâteloise et relève les soucis des autorités cantonales à l'égard de tous les problèmes qui en découlent. Il met spécialement l'accent sur les conditions à créer au sein même de la paysannerie et de ses multiples organisations pour rendre efficace l'intervention des pouvoirs publics.

Une discussion générale amplement utilisée permet à l'assemblée de débattre publiquement des problèmes d'ordre pratique en rapport avec l'activité des Caisses. Un si utile échange de vues permet au représentant de l'Union de préciser certains principes ou dispositions statutaires ou juridiques. Il en résulte un esprit de coopération constructif au profit de l'homogénéité du mouvement.

Au terme d'une assemblée des plus éducatives, mais astreignante, suivie avec une attention méritoire, le président satisfait au possible clôt la partie officielle et prie l'assistance d'évacuer la salle, juste le temps de la transformer en un vaste réfectoire pour le repas en commun.

* * *

Rapidement, les délégués reprennent place autour de tables gaiement ornées et

trouvent à chaque place les gâteries et souvenirs déposés tant par la Maison Piaget que par la Caisse locale. Un menu bien mérité et excellemment servi par le tenancier du Café de la Poste donne le réconfort nécessaire aux 150 convives. On fleurit l'odeur des sapins et des pâturages. Un groupe d'accortes demoiselles bien stylées font le service de la table de manière impeccable, pendant que le club des accordéonistes « Gentiana » agrément le repas de ses meilleures productions. Les cœurs sont à la joie et s'expriment par de chauds et gais propos. C'est l'heure de la détente où se créent des amitiés sincères entre citoyens épris des mêmes conceptions humaines. Ce contact fraternel ranime les enthousiasmes pour la belle et noble cause commune.

Au dessert, les convives seront encore gratifiés d'une partie oratoire. C'est M. le député *Gérald Piaget*, de La Côte-aux-Fées, qui salue l'assistance au nom de ses collègues régionaux de la députation au Grand Conseil et qui voit dans les Caisses Raiffeisen la même mission que celle qu'assume MM. les députés : travailler dans la paix au bien-être des populations. C'est ensuite M. *David Bourquin*, président de commune, qui se réjouit du soleil que les fées de La Côte

ont réservé aux délégués venus de tous les coins du canton et qui souligne les services considérables rendus à la population qu'il administre par la Caisse locale de crédit mutuel, seul établissement bancaire sur la place. C'est encore la promesse de bonne collaboration de M. *Louis Matile* au nom des deux nouveaux élus au comité fédératif. Et enfin, le merci final du président, M. *Urfer*, sur la brèche, avec le brio qu'on lui connaît, tout au long de cette riche journée qui se termine par la présentation de quelques bandes de films documentaires sur la Fabrique d'horlogerie Piaget et sur la vie dans cette commune montagnarde au cours des saisons, films aux couleurs locales dus au talent de M. Hans Maegeli.

Les gens de La Côte-aux-Fées ont vraiment bien fait les choses. Ils méritent des félicitations sans borne, heureux qu'ils sont de bénéficier de leur savoir-faire car ils ont fait connaître et aimer leur cher petit coin où vibre une foi profonde et féconde en la solidarité villageoise. Ceux qui ont vécu cette laborieuse et vivante journée en garderont un lumineux souvenir avec, dans les yeux, le beau spectacle du Chasseron teinté de rose aux derniers rayons du soleil.

Fx.

Activité de fondation

Le désir d'entraide et de solidarité dans le domaine de l'épargne et du crédit par la mise en valeur des forces latentes se manifeste toujours dans de nouvelles communes par des aspirations légitimes tendant à procurer à la population rurale sa liberté d'action, son autonomie financière. C'est ainsi que par son activité de fondation qui marque sans cesse de nouvelles conquêtes, notre mouvement coopératif témoigne d'un esprit de jeunesse et poursuit inlassablement sa route vers de nouveaux succès. Ce sont dix-sept Caisses qui ont vu le jour au cours de l'an écoulé.

Dans notre numéro d'octobre, nous annonçons que nous en étions à la onzième fondation, mais que la Suisse romande n'en comptait aucune et nous nous demandions qui pourrait encore sauver l'honneur. Eh bien ! ce mérite revient au canton de Vaud qui, à la dernière heure de l'année et de manière toute spontanée, a vu éclore la Caisse d'Epalinges. Le tableau statistique en dernière page de ce numéro donne l'état des mutations dans l'effectif des Caisses. Nous n'y revenons pas. Qu'il nous soit seulement permis, comme nous nous plaçons à le faire pour chacune, de présenter la nouvelle venue à laquelle les 1020 Caisses sœurs résér-

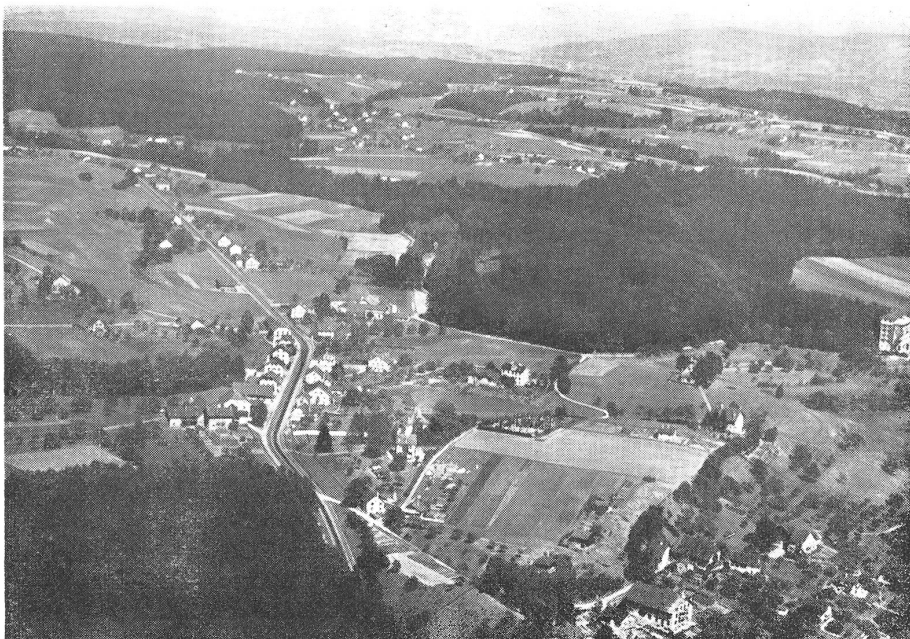
vent un cordial accueil au sein de leur Union suisse et présentent leurs vœux chaleureux de prospérité.

* * *

Epalinges : Cet idyllique village se perche à près de 800 mètres d'altitude, à quelque 5 ou 6 kilomètres de Lausanne, sur le Mont qui fait flanc au Jorat. La « route de Berne », qui va de la capitale vaudoise par Moudon et Payerne vers la ville fédérale, le laisse légèrement sur sa gauche ; mais

l'attrait de la grand-route a fait qu'un nouveau quartier y est né, qui constitue actuellement le centre économique de la commune, c'est le quartier de la Croix-Blanche.

La commune est presque totalement enclavée dans celle de Lausanne qui va jusqu'au Jorat. Elle n'a que quelques courtes frontières avec celle du Mont. Elle se compose de plusieurs quartiers ou hameaux dispersés et de nombreuses fermes disséminées. Anciennement isolée de la ville de Lausanne, elle est en train d'en devenir un faubourg par suite de l'extension de la



ville vers la hauteur où seuls encore se trouvent de larges espaces libres. Ce phénomène donne à Epalinges un puissant mouvement de développement. Qu'on en juge par l'accroissement récent du nombre de ses habitants ! En 1850, la commune en comptait 759 ; en 1941, 720 ; en 1950, 863 déjà. L'élan était déclenché ; elle en compte aujourd'hui 1060 avec 335 ménages, mais seulement 32 exploitations agricoles, dont l'une ou l'autre pour petits paysans travaillant accessoirement à la ville. En 1955, il s'y est construit 29 bâtiments, villas ou maisons locatives, et presque autant en 1956.

Les habitants d'Epalinges font preuve de vive activité. Les ouvriers vont en grande partie gagner leur pain quotidien à la ville à laquelle ils sont reliés par la ligne du tramway Lausanne-Moudon. Une fabrique de textile encore modeste vient de s'y installer, mais laisse entrevoir un beau développement. Une vie intense se manifeste dans les coopératives agricoles et sociétés culturelles : deux laiteries, l'une à Epalinges, l'autre aux Croisettes, une société d'assurance du bétail, un chœur d'hommes et, bien entendu, une société de tir. Deux bâtiments scolaires sont à la charge de la commune, l'un à Epalinges, l'autre au quartier de la Croix-Blanche.

Tous les hameaux dont Epalinges est le centre économique forment la paroisse des Croisettes qui a été choisie comme circonscription coopérative de la Caisse nouvellement créée. Elle comprend la commune d'Epalinges et les trois hameaux de Montblesson, de Vers-chez-les-Blanc et du Châlet-à-Gobet qui, tous trois, font partie de la commune de Lausanne.

L'« idée » était dans l'air. Il ne manquait que le réalisateur. Bien épaulé par M. le syndic Fernand Favrat, le jeune M. Gaston Druey prit l'affaire en mains, après contact avec la Centrale de Saint-Gall, et organisa une séance d'information le samedi 1^{er} décembre, bientôt suivie d'une assemblée constitutive qui eut lieu le jeudi 13 décembre. Un groupe d'une vingtaine de citoyens bien décidés et rapidement convaincus entouraient chaque fois le délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, fondé de pouvoir. Après discussion générale fort nourrie et instructive, les 20 participants signèrent la déclaration d'adhésion et constituèrent, dans le meilleur esprit d'harmonie, les organes de la nouvelle Caisse Raiffeisen.

M. le syndic Fernand Favrat, à la tête du Comité de direction, présidera aux destinées de l'œuvre, alors que M. Samuel Sprenger assumera la tâche de président du

Conseil de surveillance. Le méritant initiateur, M. Gaston Druey, s'est vu confier l'importante et délicate fonction de caissier. L'équipe des responsables est fermement décidée à mener à bien l'entreprise communale. Elle saura gagner la confiance de toute la population. Et maintenant, en avant vers les succès !

Fx.

Communications du bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons à MM. les caissiers que les comptes annuels de 1956 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1957 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5-8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de *ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes.* L'envoi à l'Union se fera *au moins dix jours avant l'assemblée générale*, quinze jours même si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

MM. les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars sont instamment priés d'en *informer à temps le Bureau de l'Union.*

Aux termes de la loi et des statuts, les comptes annuels seront publiés pour être communiqués aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

L'Union se charge volontiers de cette publication sous la forme d'une polycopie ou d'un imprimé.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril.

Reliure du « Messenger Raiffeisen » : nous invitons également MM. les caissiers à conserver dans la bibliothèque de la Caisse les collections annuelles de l'organe de l'Union, en les faisant relier. Pour ce travail, on peut s'adresser à l'Union. Le prix de la reliure revient à environ 10 francs. Jusqu'à épuisement du stock, l'Union peut également livrer des collections annuelles reliées. Dans ce cas, au prix de la reliure s'ajoute celui de l'abonnement annuel.

In Memoriam

† LOUIS HERTZEISEN

Glovelier (Jura)

En novembre, notre Caisse de crédit éprouvait une peine profonde en apprenant la mort de Louis Hertzeisen, garagiste et membre du Comité de direction. Après une longue et pénible maladie, la mort l'enlève à l'affection de son épouse, de ses enfants, de sa mère, de ses frères et sœur, de ses collaborateurs et de ses amis, laissant sa tâche inachevée.

Homme très actif, avide d'améliorer encore son entreprise déjà florissante, il se tenait au courant des idées nouvelles. Serviable et ardent, il devait naturellement se passionner pour l'idéal Raiffeisen qui répondait à ses propres aspirations. Pendant quinze ans, soit comme président du Conseil de surveillance, soit au Comité de direction, Louis Hertzeisen a fidèlement rempli sa tâche d'animateur et de conseiller.

Sa mission est maintenant terminée, mais son esprit continuera à vivre tant que dans nos cœurs restera le souvenir d'un vrai camarade.

Devant ce coup brutal du sort, tous les amis de Louis Hertzeisen s'unissent pour présenter à sa famille l'hommage de leur sympathie attristée.

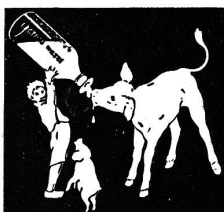
B.

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



L'aliment vitaminé le plus concentré pour veaux et porcelets

Lactina

Echantillon gratuit et documentation sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S. A. • VEVEY

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

1

ANNO NUOVO

Nel segno di un'aumentata tensione e di accresciuti antagonismi nel mondo eccoci giunti sulla soglia di un nuovo anno. Proprio gli avvenimenti nel vasto mondo ed il passaggio da un anno all'altro ci inducono a volgere con riconoscenza lo sguardo sull'annata trascorsa e con speranza su quella che è alle porte.

Considerando il periodo ormai passato dobbiamo innanzitutto constatare come il nostro paese abbia registrato un altro anno di alta congiuntura, che ha rappresentato per molti un accresciuto benessere. Abbiamo potuto assolvere nella calma, nella tranquillità e nella pace ai nostri compiti ed ai nostri doveri, grandi o piccoli. Ed anche se non tutti i desideri e tutte le speranze sono stati esauditi, anche se l'annata, in modo speciale per l'agricoltura, ha portato diverse brutte sorprese, abbiamo tutti motivo per essere soddisfatti.

Soprattutto noi *raiffeisenisti* dobbiamo essere vivamente grati al 1956. Non solo il numero delle Casse è salito mediante diciassette nuove fondazioni a 1024: l'annuario statistico dimostrerà anche un forte aumento del numero dei soci e della cifra di bilancio, ciò che non mancherà di colmare di soddisfazione tutti gli associati, amici e collaboratori. Ma non è soltanto la buona situazione economica che ha reso possibile questi risultati. Un notevole contributo è stato fornito anche dagli eminenti scopi e principi del nostro movimento. Con il mutuo aiuto e con la collaborazione vogliamo *servire* il prossimo amministrando vantaggiosamente il risparmio e concedendo a tassi modici il credito. Ciò avviene nei limiti di un ristretto cerchio di attività, di solito il comune, germe di uno Stato sano; la Direzione ed il Consiglio di sorveglianza amministrano disinteressatamente e gratuitamente le Casse, con premura e saggezza, per essere utili al prossimo. L'aver potuto adempiere di nuovo con successo a questa missione ci riempie di soddisfazione e di fierezza.

Questo ci offre l'occasione per ringraziare tutti i collaboratori del nostro fiorente movimento. Sempre più ci rendiamo conto che gli scopi ed i principi di un movimento, per buoni che siano, rimarrebbero lettera morta se non fossero animati dall'attività di uomini che mettono a disposizione le loro forze e le loro capacità per il successo della causa. Con profonda gratitudine pensiamo perciò oggi all'attività dei quasi 10000 raiffeisenisti che reggono le sorte delle oltre

1000 Casse.

Ma tutta la nostra attività, tutto il nostro buon volere, resterebbero senza esito se non vi fosse una forza superiore a sostenerli. Pensiamo con gratitudine al fatto che il nostro paese ed il nostro popolo ed il nostro ideale movimento raiffeisen hanno goduto anche nello scorso anno della protezione dell'onnipotente Provvidenza.

Il nostro sguardo nel futuro si accompagna alla speranza ed alla preghiera che questa protezione ci sia riservata anche nel nuovo anno e che possiamo nuovamente contare sulla leale e fedele attività dei nostri amici e collaboratori. Con tali premesse non avremo dubbi circa l'ulteriore avvenire del nostro movimento.

In questo spirito auguriamo a tutti i nostri amici e collaboratori, a tutti i lettori del giornale, nell'ultimo villaggio di montagna come nei grossi comuni della pianura, un lieto e prospero

B U O N A N N O .

Dir. I. Egger.

Da un anno all'altro

Un altro anno torbido e ricco di avvenimenti è trascorso. La pace, la sicurezza e la tranquillità sono più che mai lontane. La tensione internazionale trova riscontro, se pure in misura ridotta, anche da noi.

La situazione economica si è tuttavia mantenuta in complesso florida nel 1956, ed anche le Casse rurali hanno continuato la loro lenta ma sicura espansione.

Nel Ticino ben cinque nuove Casse sono state fondate, Mendrisio, Pedrinato, Pazzallo, Novaggio e Cademario, portando il totale a 43. Le singole Casse già esistenti dal canto loro hanno valorizzato la loro ragione d'essere, aumentando considerevolmente la loro opera e la schiera dei rispettivi sostenitori. In generale quindi il bilancio morale è più che soddisfacente, anzi ottimo. Al momento in cui scriviamo non siamo ancora in possesso dei conti annuali delle Casse, tuttavia in base a quanto constatato durante le revisioni anche un nuovo cospicuo aumento della cifra di bilancio potrà essere registrato.

Molto resta però ancora da fare; il cammino non sarà per questo meno arduo. Troppo sovente s'incontrano ostacoli dovuti per lo più ad egoismo personale. La

inconcepibile lotta politica, altro grave pregiudizio, finisce per intralciare e tirare per le lunghe la maturanza della buona idea in più vasti campi di attività.

Nel nostro paese, dove nessuno soffre la fame, dove ognuno fu risparmiato dalle atrocità, non si vuole pertanto riconoscere quanto privilegiata sia la situazione.

Solo le modeste Casse rurali, lontane da ogni intrigo politico, libere da ogni sentimento capitalista o reazionario, mirano ad un unico scopo morale: l'aiuto reciproco, l'amore del prossimo.

Il materialismo tenta di invadere ogni cuore, di sopraffare ogni nobile sentimento.

Oggi come non mai i principi Raiffeisen meritano l'ammirazione ed il rispetto assoluto: oggi questa idea sociale sa dimostrare che dove esiste l'amore ed il buon senso la collaborazione è possibile.

Fratellanza, amore e comprensione sono quindi i fattori fondamentali per un domani meno ingrato, per un'esistenza meno irta di difficoltà e disillusioni.

Raiffeisenisti, il compito principale per il nuovo anno sarà quello di diffondere con entusiasmo questa nostra idea fra i vostri compaesani, nei villaggi e nelle borgate, nella pianura come nelle vallate. Solo con l'incoraggiamento personale ci sarà possibile cattivarci l'appoggio di altri sostenitori, animare nuovi promotori ed assicurare la fondazione di nuove Casse.

L'opera sarà difficile, si dovrà combattere contro ogni sorta di difficoltà, ma la soddisfazione del lavoro ben fatto, della buona azione, varrà meglio di tutto a sempre sorreggerci anche nei momenti meno fortunati.

Con questo voto e con la più ferma speranza, ci è grata questa occasione per stringere la mano a tutti i nostri associati, a tutti i nostri collaboratori, sostenitori e simpatizzanti, ed augurare loro « Buon Anno ».

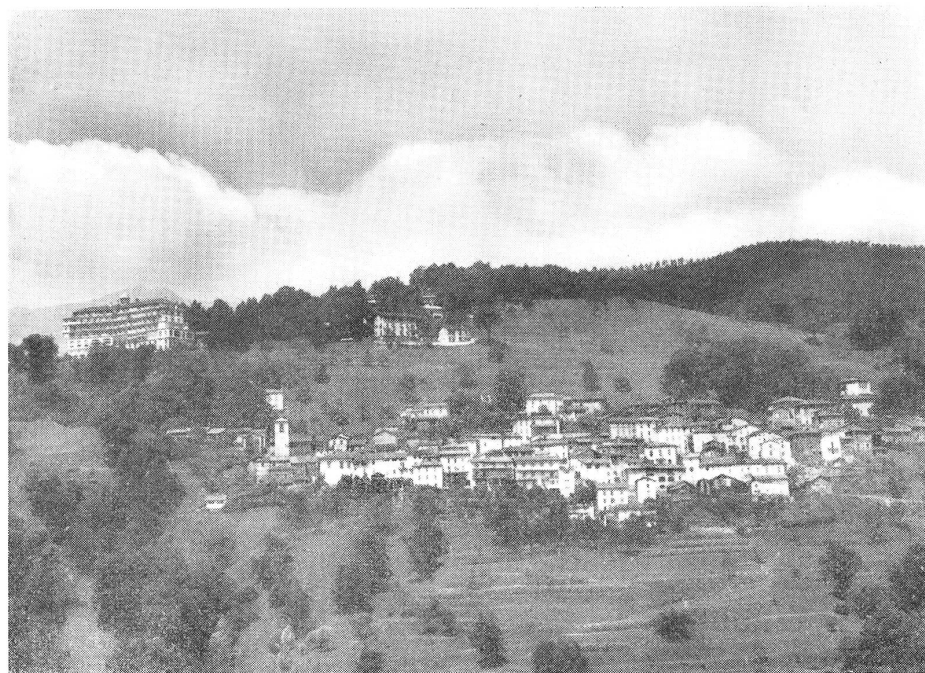
Possa il 1957 vedere i dirigenti delle nostre istituzioni proseguire nel loro compito animati dallo stesso ideale, dalle stesse nobili tradizioni che li animarono in passato e miranti all'esclusivo bene dei soci, della popolazione e del paese tutto.

Attività di fondazione

Cademario

Anche Cademario, la nota stazione climatica malcantonese, possiede ora la propria Cassa rurale.

La sera del 23 novembre scorso infatti il revisore sig. Molinari e il rappresentante



della Federazione cantonale, on. Delucchi, si recarono sul posto per procedere alla fondazione, dato che la conferenza di orientamento tenuta dal presidente della Federazione una decina di giorni prima aveva ottenuto buon successo.

Cademario è un villaggio situato a 750 metri di altitudine, che domina il Pian d'Agno e buona parte del Luganese. Vi si sale da Bioggio per una tortuosa strada, percorsa anche dall'automobile postale che lo collega con Lugano. Oltre al villaggio vi sono anche due frazioni: Lisone, la più grossa, dove sono situati gli alberghi fra i quali il grandioso Kurhaus che si può scorgere da molto lontano, e Renera.

La popolazione (circa 450 abitanti) si

dedica in parte all'agricoltura, in parte all'emigrazione stagionale, in parte si reca a Lugano ed in parte trova occupazione nell'industria alberghiera locale.

Cademario è noto infatti più che altro come luogo di cura e di soggiorno, favorito in ciò dall'aria pura e dalla vista magnifica. Conta cinque o sei alberghi e pensioni, ed ha registrato lo scorso anno la bellezza di 50 000 pernottamenti. Ha avuto inoltre recentemente l'onore di essere elencato nella ristretta cerchia (50 in tutto) delle « località climatiche » della Svizzera.

Dopo la cooperativa di consumo, la cassa ammalati e la cassa assicurazione bestiame, la Cassa rurale è venuta ad aggiungersi alle opere sociali di questo comune

retto da un'amministrazione attiva ed intraprendente.

Benché il numero degli intervenuti all'assemblea di fondazione non sia stato molto elevato, causa anche il freddo ed il nevischio che rendevano pessime le strade, la nuova Cassa ha potuto essere creata a soddisfazione generale, in quanto tutti i ceti, tutte le personalità e tutti i partiti politici vi sono rappresentati.

A presidente venne eletto l'on. sindaco Pio Vanetta, promotore della Cassa rurale, e a presidente del Consiglio di sorveglianza il signor Luigi Comazzi. La delicata carica di cassiere venne assunta per desiderio unanime dal M. Rev. Parroco Don Angelo Arrigoni, il quale saprà certamente ispirare alla popolazione tutta la necessaria fiducia e potrà quindi portare rapidamente la Cassa ad una notevole espansione. Terminata la parte burocratica il sig. Molinari salutava la nuova Cassa a nome dell'Unione augurandole i migliori successi. Anche l'on. Delucchi porgeva gli auguri a nome della Federazione, e la serata fruttuosa si concludeva quindi in una chiacchierata comune.

La nuova Cassa, la quarantatreesima del cantone, è la seconda che viene fondata nel Malcantone, e speriamo che altre ne seguano, incitate dall'esempio.

Conferenza d'orientamento

Venerdì 21 dicembre ha avuto luogo ad Aquila, in valle di Blenio, una conferenza d'orientamento, tenuta dal presidente della Federazione prof. Ceppi. Il 4 gennaio vi sarà la fondazione. Sarà la prima Cassa della valle di Blenio ed una Cassa in più nelle vallate, che cominciano a dar segno di vita anche in questo campo.

Si riparla del credito agricolo

Dall'*Agricoltore Ticinese* del 15.12.1956 togliamo il seguente stralcio di un articolo a firma F.G. (verosimilmente dell'on. Federico Ghisletta):

« La Commissione speciale incaricata di esaminare il progetto di legge che prevede la istituzione di una Cassa ticinese del credito agricolo ha ultimato da tempo i suoi lavori che consistettero in una prima lettura. Il dibattito è stato ampio ed esauriente e si concluse colla approvazione come detto, in prima lettura, per attendere che il Consiglio di Stato abbia a procedere all'allestimento del regolamento di applicazione, prima di esaminare definitivamente la legge e presentare il proprio preavviso all'onorando Gran Consiglio.

» In Commissione si manifestarono subito due tendenze: una che prevede soltanto un intervento complementare della nuova istituzione, a favore dei contadini, nel senso

cioè che si abbia a concedere agli stessi unicamente prestiti a breve e media scadenza e soltanto su ipoteca di secondo rango per quelli a lunga scadenza. In poche parole la nuova Cassa di credito agricolo, dovrà concedere ai contadini soltanto quanto non viene accordato sotto le diverse forme di prestito, dalla Banca dello Stato e dagli istituti privati di credito.

» L'altra tendenza, quella più vicina agli interessi della nostra agricoltura, si manifestò invece nel senso di accordare tutto il finanziamento occorrente ad una determinata azienda agricola, attraverso la nuova istituzione che si intende creare appositamente a sollievo dei contadini. Sgraziatamente ebbe il sopravvento la prima tesi, così che i rappresentanti dell'agricoltura in seno alla commissione hanno dovuto per non veder cadere tutto, adagiarsi alla soluzione di ripiego sopraesposta che del resto era già quella contenuta nel progetto illustrato dal relativo messaggio che rispecchia

fedelmente il punto di vista del Consiglio di Stato. Non ci resta per il momento quindi che attendere il regolamento di applicazione ed i risultati della seconda lettura da parte della Commissione, per stabilire in modo preciso in quale misura la nuova istituzione potrà risolvere il finanziamento indispensabile per creare un'agricoltura sana e prospera.

» *Dobbiamo già fin d'ora comunicare ai nostri soci ed agli agricoltori tutti, che da quanto siamo andati sopraesponendo, non ci si può aspettare molto, dalla nuova istituzione.* »

* * *

Ogni commento a questa amara considerazione ci sembra superfluo. Essa può soltanto servire da conferma alla nostra opinione, secondo la quale l'unico mezzo per venire incontro efficacemente ai bisogni finanziari dei nostri contadini è l'introduzione di una Cassa rurale nel maggior numero possibile di villaggi.

COLLABORAZIONE

Malgrado i ripetuti inviti purtroppo la collaborazione al *Messenger* è rimasta un nostro « pio desiderio ». L'edizione tedesca e la parte francese del nostro giornale devono spesso rimandare di mesi e mesi la pubblicazione degli articoli e relazioni ricevuti, tanto cospicuo è il materiale inviato. Nel Ticino invece ogni Cassa resta racchiusa nel suo guscio, guardandosi bene dal mettere il naso alla finestra. Non mancherà sicuramente in ogni Cassa quella persona capace di stendere quattro righe con la cronaca dell'assemblea annuale, con le nomine, con i festeggiamenti, con un giubileo, con un necrologio, ecc., ecc.

Avevamo anche iniziato l'angolo della corrispondenza che purtroppo è morto... per mancanza di corrispondenza. Quando ad un cassiere, ad un comitato si pone un caso nuovo, un cosa difficile da risolvere, perchè non indirizzare due righe alla redazione del *Messenger*, che risponderà sul giornale stesso, in modo che anche tutte le altre Casse possano beneficiare dei consigli e dei suggerimenti forniti, o meglio ancora delle esperienze pratiche che una Cassa ha già avuto occasione di fare?

Purtroppo le nostre Casse sono sempre pronte, fatte le debite eccezioni naturalmente, soltanto a chiedere, soltanto a pretendere, soltanto a rispondere in tono offeso se l'Unione fa un'osservazione un po' meno cortese del solito. E magari proprio ciò che era stato la causa dell'osservazione era stato spiegato proprio nel precedente numero del *Messenger*. Perchè questo è infatti un altro punto che dovrebbe migliorare. Abbiamo constatato che molti interessati, particolarmente cassieri, non leggono il *Messenger*. Ci è infatti successo per esempio di esserci affannati a spiegare in lungo ed in largo sul giornale come funziona il pegno sul bestiame. Quindici giorni dopo l'uscita del *Messenger* che conteneva tale articolo un cassiere ci scrisse candidamente chiedendo schiarimenti sul... funzionamento del pegno sul bestiame.

Senza giungere a questo caso-limite capita sovente che durante le revisioni si riscontrino errori e manchevolezze che sul giornale si era raccomandato di evitare. Prendiamo ad esempio la chiusura dei conti. Tutti gli anni si pubblica un articolo sul modo di procedere alla chiusura e sulle principali cose da osservare o da non dimenticare, e tutti gli anni, quasi sempre gli stessi cassieri, fanno gli errori e dimenticano le cose da noi indicate nell'articolo.

La rubrica L'Angolo del Giurista ha trovato ampio consenso e viene letta con vivo interesse. Ma anche qui ci troviamo di fronte alla medesima situazione citata più so-

pra: il redattore della stessa ci comunica che le richieste d'informazioni che gli pervengono diminuiscono ogni giorno di più. Eppure averla portata di mano *gratuitamente* un avvocato non è cosa da tutti i giorni! Rammentiamo che le domande relative a questa rubrica possono essere indirizzate alla redazione del *Messenger* o direttamente a: Avv. Emilio Induni, Mendrisio.

Ci si chiede da più parti la pubblicazione di un'edizione unicamente in lingua italiana. Saremmo ben lieti di esaudire questo legittimo desiderio, ma se nessuno desidera collaborare, se molti non leggono neppure il giornale, se tutte le Casse hanno soltanto il minimo obbligatorio di 10 esemplari, come può l'Unione sobbarcarsi una simile ingente spesa? Le copie destinate alla Svizzera italiana sono ora circa 500. Dovrebbero essere almeno raddoppiate per permettere la stampa solo in italiano. Ogni Cassa dovrebbe in media procurare quindi circa 10 nuovi abbonati. Al prezzo di Fr. 2,50 all'anno per abbonamento sarebbe una cosa tanto difficile? Si pensi che nella Svizzera tedesca e francese moltissime Casse, anche non molto importanti, offrono il *Messenger* a tutti i loro membri!

Per l'anno nuovo ci auguriamo quindi una migliore collaborazione ed un più grande interessamento. Tutti ne godranno i frutti.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Un mio parente ha recentemente scritto il suo testamento con la macchina per scrivere apponendo in calce la sua firma completa con nome, cognome e paternità.

Mi è sorto il dubbio se tale testamento sia o meno valido. La prego di farmi sapere se lo stesso è regolare o meno.

R. — Per la chiarezza le rendo noto che le forme di testamento previste dal Codice civile svizzero sono tre: la forma olografa (e cioè quella scritta per intero, dalla data alla firma, di proprio pugno dal testatore), la forma pubblica (con l'intervento di un notaio e di due testimoni), quella orale (di natura però eccezionale).

Evidentemente la disposizione di ultima volontà da ella citata non rientra in una delle tre forme previste dal Codice e non è da ritenersi valida. Il testatore avrebbe dovuto, anzichè scrivere a macchina, stendere di proprio pugno le sue ultime volontà.

* * *

D. — Partecipo con due altri soci ad una impresa di costruzioni. Recentemente abbiamo costruito uno stabile per conto di terzi. Senonchè tutto il materiale ci è stato fornito dal cliente: noi abbiamo semplicemente prestato la nostra opera come muratori. Desidero sapere, siccome il cliente tarda a pagarci, se possiamo chiedere la iscrizione di una ipoteca legale in garanzia del lavoro da noi prestato.

R. — La risposta è data chiaramente dall'art. 837 del Codice civile svizzero al suo paragrafo 3) dove si dice « i crediti di imprenditori od operai che avessero fornito materiali e lavoro o *lavoro soltanto* », danno diritto alla iscrizione della ipoteca legale. Le rendo noto che l'istanza di iscrizione va diretta al pretore della sua giurisdizione entro i tre mesi dalla ultimazione dei lavori.

* * *

D. — Possiedo un bosco di oltre 4000 mq di superficie e non ho un accesso allo stesso. Ogni volta debbo chiedere ad un vicino di poter attraversare il suo fondo per tutti i bisogni del mio bosco. Ora, immediatamente sotto il mio fondo esiste altro bosco il quale a sua volta ha l'accesso sulla strada cantonale. Io vorrei poter avere un passo legalmente iscritto ai pubblici registri e, a mio avviso, il fondo che dovrebbe essere gravato non potrebbe essere che quello posto inferiormente al mio. Con poche decine di metri io potrei raggiungere la strada mentre che attualmente debbo fare un giro vizioso su un fondo prativo e parzialmente coltivato. Chiedo un consiglio su cosa debbo fare.

R. — È pacifico che il suo fondo debba avere un accesso sufficiente. Ella può pretendere che i vicini le consentano il passaggio necessario a condizione di pagare una equa indennità.

La questione a sapersi chi dei vicini deve concedere tale diritto potrà eventualmente essere risolta dal giudice, il quale terrà conto del caso concreto gravando della servitù di passo quel fondo per il quale il passaggio è di minor danno e stabilendo altresì l'indennità dovuta al proprietario del fondo gravato.

Avv. Emilio Induni.

Ricordi e consigli di un vecchio presidente

Mi successe alcune volte che, recandomi ad una seduta del comitato, dei pensieri neri, pesanti come una cappa di piombo, mi passassero per la mente; mi si affacciavano dei dubbi che a stento riuscivo a far diradare e dei perchè ai quali stentavo a rispondere.

Eppure in quegli istanti penosi, in cui al sentimento di una ben comprensibile responsabilità delle mie azioni nei confronti della Cassa si associava quello della consapevolezza della nostra umana debolezza, quanto refrigerio, quale sollievo spirituale mi arrecava ogni volta il monito del Manzoni: « Fate del bene a quanti voi più potete; e vi seguirà tanto più spesso d'incontrare de' visi che vi metteranno allegria. » E, svanita come d'incanto ogni titubanza od incertezza, mi recavo sereno, tranquillo e fiducioso come non mai alla nostra seduta, che spesso assumeva proporzioni di grande importanza e responsabilità.

CORSO D'ISTRUZIONE

Sabato 15 dicembre 1956 si è tenuto nella sala comunale di Cadempino il preannunciato corso d'istruzione, riservato alle Casse del Luganese. Come noto un primo corso si era già tenuto a Lignornetto, per le Casse del Mendrisiotto, ed un altro se ne terrà in primavera per le Casse del Sopraceneri.

Venendo incontro al desiderio della maggior parte degli interessati il corso venne tenuto al pomeriggio, invece che alla sera come in un primo tempo deciso, e la decisione risultò bene accetta, in quanto una trentina di cassieri, presidenti e membri dei comitati, in rappresentanza di 15 Casse, risposero all'appello. Non rappresentate furono soltanto due Casse: Canobbio (scusata) e Medeglia.

Il corso venne aperto dal presidente della Federazione, prof. Ceppi, il quale porse il benvenuto ai presenti e trattò lo scopo e l'utilità di un corso d'istruzione, la cui organizzazione è prevista negli statuti della Federazione, rallegrandosi inoltre per l'elevata partecipazione, segno questo che le nostre Casse non vegetano sugli allori ma sono ben vive ed efficienti. Un saluto particolare rivolse ai rappresentanti delle Casse di recente fondazione, che con la loro presenza compatta dimostrano di aver assunto le nuove cariche con impegno e passione.

Prese quindi la parola il rappresentante dell'Unione, revisore Molinari, il quale dopo aver salutato i presenti a nome dell'Unione spiegò in breve come il corso si sarebbe svolto.

Passò quindi a trattare uno dei capitoli all'ordine dei giorni « Questioni sulle ipoteche e sui prestiti », dilungandosi particolarmente sulle formalità necessarie per ogni singola categoria di prestiti e sulle principali norme e regole da seguire nella concessione dei crediti.

La discussione che seguì fu assai nutrita, e sia l'oratore sia il presidente della Federazione risposero esaurientemente alle numerose domande.

Ricordiamo sempre con affetto e riconoscenza i pionieri del nostro programma, che è e deve essere « di far del bene a quanti più si può », dal borgomastro e fondatore G.-F. Raiffeisen, al Parroco Traber, al caro ed indimenticabile direttore Heuberger, dinamico ed intrepido propagatore della nostra causa, che tanto amava il Ticino ed i ticinesi.

Permettetemi quindi, miei cari amici e colleghi, di prendere congedo da voi per il 1956 con questo monito ed augurio manzoniano. I tristissimi giorni che noi passiamo gli danno piena conferma e giustificazione.

Ro.

Il sig. Molinari espose quindi il « Problema del credito di costruzione », capitolo assai delicato nell'amministrazione di una Cassa. Anche questo capitolo sollevò una vivace discussione, e molti furono i presenti che esposero dei casi pratici ed esperienze personali fatte.

Particolare interesse suscitò però la trattanda seguente, concernente « I controlli nei libri, nelle pezze contabili e nel bilancio da parte dei membri dei comitati ». Nel suo esposto il revisore rese attenti i presenti sulle possibilità di errori e dimenticanze sia nella contabilità corrente sia nei conti annuali, e diede direttive sul modo di effettuare i controlli. Con particolare curiosità furono ascoltati i piccoli trucchi e le malversazioni più correnti che potrebbero avvenire in una Cassa, che furono raccontati corredati da esempi pratici e fatti realmente avvenuti.

E più di un presidente in seguito si ripromise di dedicare maggiore attenzione a certi determinati controlli... senza per questo naturalmente che la grandissima fiducia nei nostri cassieri sia stata minimamente intaccata, beninteso!

Da ultimo, essendo ormai tardo pomeriggio, il presidente della Federazione trattava brevemente la questione della fidejussione e della realizzazione del pegno, dopo di che dichiarava chiuso il corso.

Dalla viva voce dei presenti abbiamo appreso come il corso sia stato molto apprezzato ed istruttivo, ed anzi parecchi si augurano che si abbiano a tenere ancora altri corsi, trattando anche altri argomenti altrettanto importanti per l'attività quotidiana della Cassa.

Particolarmente apprezzata è stata la possibilità di poter discutere e porre liberamente domande su argomenti e su casi che interessano le singole Casse. Infatti anche l'assemblea della Federazione è ormai divenuta troppo grande e troppo solenne perché singoli problemi possano essere trattati in dettaglio, e molti interventi si risolvono perciò soltanto in una perdita di tempo.

I corsi d'istruzione invece, più ristretti,

più familiari, danno a tutti la possibilità di esporre i propri problemi e le proprie esperienze, con il vantaggio e gli insegnamenti per tutti che si possono immaginare facilmente.

Le banche e l'equilibrio monetario

(Continuazione)

La corsa agli acquisti dei terreni e delle aree fabbricabili era diventata spasmodica: in quel periodo i prezzi di molte aree comperate con l'ausilio del credito si elevarono finanche a 50 volte in uno o due anni!

Agli inizi del 1887 si verificò l'inversione della tendenza. Ad un accentuato malessere nell'agricoltura, incapace di assolvere gli impegni bancari assunti, e a grosse difficoltà sopravvenute negli scambi con la Francia, si aggiunse un crollo di borsa a Parigi che coinvolse i titoli di rendita italiana collocati su quel mercato. Nacque un movimento di ritiro generale dei capitali da parte delle banche estere, sicché quelle italiane, costrette a farvi fronte, si trovarono all'improvviso sprovviste dei fondi per continuare nei finanziamenti ai quali si erano impegnate, specialmente a favore di costruttori edili.

Dopo alcuni tentativi di salvataggio, parecchie banche caddero sotto il peso del ritiro dei depositi; fra esse caddero due istituti che erano, per quei tempi, due colossi: la « Società generale di Credito mobiliare italiana » e la « Banca generale ». A quelle banche si appoggiavano le maggiori imprese del paese, da quelle ferroviarie a quelle edilizie, dalle siderurgiche alle agricole.

Le polemiche che si scatenarono in tali frangenti non permisero di considerare con serenità ciò che era in realtà accaduto, e molti dirigenti bancari furono addirittura scusati quali vittime della malvagità altrui; pochi si resero conto che la responsabilità maggiore degli eventi doveva imputarsi all'abbandono, da parte delle banche di emissione e delle banche di credito mobiliare e commerciali di ogni sana norma di prudenza e alla sfrenata concorrenza che esse si facevano nell'accaparramento dei depositi e nei finanziamenti.

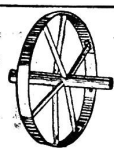
La liquidazione della crisi durò a lungo, circa quindici anni, e causò ingenti perdite anche agli istituti di emissione. Le perdite furono alte nonostante che gli smobilizzi poterono avvantaggiarsi delle condizioni voltesi in senso molto favorevole all'Italia, come per le principali nazioni, nel primo decennio del nuovo secolo, nel quale i prezzi mondiali, che erano stati al ribasso nel trentennio precedente, si orientarono sull'aumento, anche per effetto delle sfruttamento delle miniere del Transvaal.

Un'altra grossa vicenda economica verificatasi in Italia, nella quale larga parte ebbe la facilità del credito bancario e l'abuso del finanziamento a breve termine che era stato fatto nella copertura del deficit del bilancio statale, nonché la mancanza dello strumento delle riserve obbligatorie, allora non conosciuto, si svolse, con qualche breve pausa, dall'autunno del 1924 all'agosto del 1926 e fu seguita da una pesante depressione.

Si trattò di un moto inflazionistico le cui dimensioni si misurano constatando che fra il dicembre 1923 e l'agosto 1926 i prezzi all'ingrosso aumentarono di circa il 30 % e l'indice del costo della vita per le città di Torino e Milano del 32 %; aumentò anche l'indice dei salari nominali, ma, come accade nei processi inflazionistici accentuati, siffatta corsa fu meno veloce di quella dell'indice del costo della vita: misurati presso alcune industrie di Milano i salari aumentarono solo del 26 %. Tutto ciò si verificava dopo che la prima guerra mondiale era finita da sei anni e durante i quattro anni immediatamente precedenti all'accensione inflazionistica, i prezzi erano rimasti sostanzialmente stabili; anzi, in alcuni settori vi erano state delle flessioni.

Nei riguardi esterni, quel periodo fu caratterizzato da una notevole caduta del valore della lira. Il corso del dollaro aumentò di circa il 20 % tra l'ottobre del 1924 ed il luglio del 1925; successivamente la pressione rialzistica fu contrastata da larghi interventi, ma, questi cessati, si verificò un balzo del 27 % nel breve volgere di mesi, dalla fine di aprile alla fine di luglio 1926.

(Continua.)



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL 31

Passez votre commande à présent pour les

plants forestiers

Je livre des plants sains, bien venus, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières
SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1956

Cantons	Nombre fin 1955	Entrées 1956	Sorties 1956	Nombre fin 1956
Appenzell R.-E.	3	—	—	3
Appenzell R.-I.	3	—	—	3
Argovie	96	—	—	96
Bâle-Campagne	14	—	—	14
Berne :				
a) allemand	66	7	—	73
b) Jura	<u>65</u> 131	—	—	<u>65</u> 138
Fribourg :				
a) allemand	15	—	—	15
b) romand	<u>56</u> 71	—	—	<u>56</u> 71
Genève	35	—	—	35
Glaris	1	—	—	1
Grisons :				
a) allemand	36	2	—	38
b) italien	6	—	—	6
c) romanche	<u>40</u> 82	—	—	<u>40</u> 84
Lucerne	43	1	—	44
Neuchâtel	30	—	—	30
Nidwald	5	—	—	5
Obwald	4	—	—	4
Saint-Gall	82	—	—	82
Schaffhouse	3	—	—	3
Schwyz	14	—	—	14
Soleure	71	—	—	71
Tessin	38	5	—	43
Thurgovie	46	—	—	46
Uri	17	—	—	17
Valais :				
a) allemand	60	1	—	61
b) romand	<u>63</u> 123	—	—	<u>65</u> 124
Vaud	73	1	—	74
Zoug	12	—	—	12
Zurich	10	—	—	10
TOTAUX	1007	17	—	1024

Répartition par régions linguistiques :

Suisse allemande : 612 Caisses Suisse italienne : 49 Caisses
Suisse romande : 323 Caisses Suisse romanche : 40 Caisses

Des 17 nouvelles Caisses, 1 se trouve en Suisse romande : Epalinges (Vaud); 5 en Suisse italienne : Cademario, Mendrisio, Novaggio, Pazzallo, Pedrinato (Tessin); 11 en Suisse allemande : Bargen, Bowil, Kapellen, Meiringen, Schattenhalb, Tüscherz-Alfermée, Pohlern (Berne), Scharans, Zuoz (Grisons), Inwil (Lucerne), Ernen (Haut-Valais).